



Conseil économique et social

Distr. générale
17 juin 2015
Français
Original : anglais

Session de 2015

21 juillet 2014-22 juillet 2015

Point 17 de l'ordre du jour

Organisations non gouvernementales

Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de la reprise de sa session de 2015

(New York, 26 mai-3 juin et 12 juin 2015)

Résumé

À la reprise de sa session de 2015, tenue du 26 mai au 3 juin et le 12 juin 2015, le Comité chargé des organisations non gouvernementales était saisi de 388 demandes d'admission au statut consultatif, y compris celles dont il avait reporté l'examen lors de ses sessions précédentes. Il a recommandé au Conseil économique et social d'accorder le statut consultatif à 160 des organisations ayant présenté une demande, reporté l'examen de 200 demandes à sa session ordinaire de 2016, clos, sans préjudice du droit de renouveler la demande, l'examen des demandes de 27 organisations qui n'avaient pas répondu aux questions qui leur avaient été posées à deux sessions consécutives et recommandé au Conseil de ne pas accorder le statut consultatif à une organisation. Le Comité était par ailleurs saisi de sept demandes de reclassement, dont quatre ont reçu son aval. Il a reporté l'examen de deux de ces demandes et clos l'examen d'une troisième, sans préjudice du droit de renouveler la demande. Il a examiné sept demandes de changement de nom, pris acte de trois d'entre elles et reporté l'examen des quatre autres. Il était également saisi de 215 rapports quadriennaux et a pris note de 168 d'entre eux. Le Comité a entendu les exposés de 15 représentants d'organisations non gouvernementales, sur un total de 40 représentées à la session.

Le présent rapport contient huit projets de décision sur lesquels le Conseil économique et social est appelé à se prononcer.



Aux termes du projet de décision I, le Conseil déciderait :

- a) D'accorder le statut consultatif à 160 organisations non gouvernementales;
- b) De reclasser quatre organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif;
- c) De noter que le Comité a décidé de prendre acte du changement de nom de trois organisations non gouvernementales;
- d) De noter que le Comité a pris note des rapports quadriennaux de 168 organisations non gouvernementales, dont des rapports nouveaux ou déjà présentés;
- e) De clore, sans préjudice du droit de renouveler la demande, l'examen des demandes d'admission au statut consultatif présentées par 27 organisations non gouvernementales qui n'avaient pas répondu aux questions qui leur avaient été posées à deux sessions consécutives;
- f) De clore, sans préjudice du droit de renouveler la demande, l'examen de la demande de reclassement présentée par une organisation non gouvernementale qui n'avait pas répondu aux questions qui lui avaient été posées à deux sessions consécutives;
- g) De ne pas accorder le statut consultatif à l'organisation non gouvernementale Freedom Now.

Aux termes du projet de décision II, le Conseil déciderait de retirer son statut consultatif à l'organisation non gouvernementale African Technical Association.

Aux termes du projet de décision III, le Conseil déciderait de retirer son statut consultatif à l'organisation non gouvernementale African Technology Development Link.

Aux termes du projet de décision IV, le Conseil déciderait de suspendre, pour une période d'un an, le statut consultatif de 165 organisations non gouvernementales dont les rapports quadriennaux sont en souffrance.

Aux termes du projet de décision V, le Conseil déciderait de réadmettre au statut consultatif 24 organisations qui ont présenté leurs rapports quadriennaux restés jusque-là en souffrance.

Aux termes du projet de décision VI, le Conseil déciderait de retirer leur statut consultatif aux 85 organisations qui n'ont toujours pas présenté leurs rapports quadriennaux en souffrance.

Aux termes du projet de décision VII, le Conseil approuverait l'ordre du jour provisoire de la session de 2016 du Comité.

Aux termes du projet de décision VIII, le Conseil prendrait note du présent rapport.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention	5
Projet de décision I	
Demandes d'admission au statut consultatif ou de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales	5
Projet de décision II	
Retrait du statut consultatif de l'organisation non gouvernementale African Technical Association	17
Projet de décision III	
Retrait du statut consultatif de l'organisation non gouvernementale African Technology Development Link	17
Projet de décision IV	
Suspension du statut consultatif des organisations non gouvernementales dont les rapports quadriennaux sont en souffrance, en application de la résolution 2008/4 du Conseil	17
Projet de décision V	
Rétablissement du statut consultatif des organisations non gouvernementales qui ont présenté leurs rapports quadriennaux en souffrance, en application de la résolution 2008/4 du Conseil	22
Projet de décision VI	
Retrait du statut consultatif d'organisations non gouvernementales en application de la résolution 2008/4 du Conseil	23
Projet de décision VII	
Calendrier et ordre du jour provisoire de la session de 2016 du Comité chargé des organisations non gouvernementales	26
Projet de décision VIII	
Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de la reprise de sa session de 2015	28
II. Demandes d'admission au statut consultatif et de reclassement et rapports quadriennaux reçus d'organisations non gouvernementales	28
A. Demandes d'admission au statut consultatif ou de reclassement dont le Comité a décidé de reporter l'examen lors de sessions antérieures	28
B. Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif ou de reclassement	39
III. Rapports quadriennaux présentés par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil	48
A. Rapports quadriennaux présentés par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil dont l'examen avait été reporté lors de la reprise de la session	48
B. Examen des rapports quadriennaux présentés par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil	49

C.	Suspension du statut consultatif d'organisations non gouvernementales n'ayant pas présenté de rapport quadriennal pour une période ou plus	50
D.	Rétablissement du statut consultatif d'organisations non gouvernementales dont le statut avait été suspendu faute de présentation d'un rapport quadriennal	50
E.	Retrait du statut consultatif des organisations non gouvernementales n'ayant toujours pas présenté leurs rapports quadriennaux en souffrance	51
IV.	Renforcement du Service des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat	51
V.	Examen des méthodes de travail du Comité : application de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, s'agissant notamment du processus d'accréditation des représentants des organisations non gouvernementales, et de la décision 1995/304 du Conseil	52
VI.	Examen de rapports spéciaux et plaintes d'États Membres	53
VII.	Ordre du jour provisoire et documentation de la session de 2016 du Comité	57
VIII.	Organisation de la session	57
A.	Ouverture et durée de la session	57
B.	Participation	57
C.	Élection du Bureau	57
D.	Ordre du jour	57
E.	Documentation	59
IX.	Adoption du rapport du Comité sur les travaux de la reprise de sa session de 2015	59
Annexe		
	Lettre datée du 19 mai 2015, adressée au Président du Comité chargé des organisations non gouvernementales par le Conseiller de la Mission permanente du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies	60

I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

1. Le Comité chargé des organisations non gouvernementales recommande au Conseil économique et social d'adopter les projets de décision ci-après :

Projet de décision I Demandes d'admission au statut consultatif ou de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales

Le Conseil économique et social décide :

a) D'accorder le statut consultatif aux 160 organisations non gouvernementales ci-après :

Statut consultatif spécial

Action solidaire pour le développement communautaire

Actions pour l'environnement et le développement durable

Active Help Organization

Adjmor

Advocates for International Development

African Sky

Agalliao Development Initiative

Agence pour les droits de l'homme

Alliance pour la promotion de la santé

Appui aux femmes démunies et enfants marginalisés au Kivu

Arab Anti-Corruption Organization

Arab Group for the Protection of Nature

Asociación Colectivo de Víctimas del Terrorismo en el País Vasco
« COVITE »

Association canadienne pour les armes à feu

Association d'intérêt régional

Association des femmes peuples autochtones du Tchad

Association des ressortissants et amis d'Éséka

Association femmes solidaires au Togo

Association Miraisme International

Association nationale de coopération pour le développement du Cameroun

Association Panafrica

Association pour les victimes du monde
Associazione Carcere e Territorio
Bilie Human Rights Initiative
Carbone Guinée
Centre catholique international de Genève
Centre de vulgarisation de l’outil informatique
Centre for Budget and Policy Studies
Centre for Equality
Centre for Renewable Energy and Action on Climate Change
Centre international de droit comparé de l’environnement
Cercle national autochtone contre la violence familiale
CGFNS International
Chant du guépard dans le désert
Child Concern
China Association of Non-Profit Organizations
Chinese American Parent-Student Council of New York City
Comité de Vienne des ONG sur les stupéfiants
Concepts of Truth
Connecting.nyc
Conseil diplomatique
Corporación Acción Técnica Social
Coup de pouce
Dar Si Hmad pour le développement, l’éducation et la culture à Sidi Ifni
Darüşşafaka Cemiyeti
Development Generation Africa International
Disease Management Association of India
Dynamique des groupes des peuples autochtones
East and Central African Association for Indigenous Rights
Ecumenical Alliance for Human Rights and Development
Elizka Relief Foundation
Emergency – Life Support for Civilian War Victims
Engage Now Africa
Environmental Ambassadors for Sustainable Development
Eurasia Reiyukai

EuroChild
Euthanasia Prevention Coalition
Fairfood International
Feed The Children
Fielding Graduate University
Fondation de la progéniture Denis Lomela Ifangwa
Fondation FEMM
Fondation Institut de recherche pour le développement durable et les relations internationales
Fondation Janaseva
Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement
Fondation pour l'éradication du travail des enfants dans la culture du tabac
Fondation Pukar
Fondation Riba
Fondation Tripura
Fondazione Giovanni Paolo II per il dialogo, cooperazione e sviluppo
Fondazione Rosselli Americas
Forum for Women in Democracy
Forum réfugiés-Cosi
Fundación Latinoamericana por los Derechos Humanos y el Desarrollo Social
Gadejuristen
Galkayo Medical Centre
Gandhi Worldwide Education Institute
Global Academy Institute of Technology Foundation
Global Bioethics Initiative
Global Human Rights Defence
Global Migration Policy Associates
Global Partnership for Local Action
Global Vision India Foundation
Groupe d'action pour la survie, la santé et l'éducation de la mère et de l'enfant
Health and Global Policy Institute
Healthy Start Initiative
Help Me See
Human in Love

Institut de la démocratie et de la coopération
Institute of the Blessed Virgin Mary – Loreto Generalate
Integrated Youth Empowerment – Common Initiative Group
Inter-action globale
International Association of Technical Survey and Classification Institutions
International Center for Ethno-Religious Mediation
International Civil Society Support
International Veterinary Students Association
International Women and Family Foundation
International-Lawyers.Org
Isa Viswa Prajnana Trust
Japan National Assembly of Disabled Peoples' International
Japan Overseas Cooperative Association
Kaurareg Aboriginal Land Trust
Kršćanski centar za pomoc i rehabilitaciju ovisnika i obitelji « Stijena »
L'Arche internationale
Laya
Managing Committee of Kalinga Institute of Social Sciences
Manav Pragati Sansthan, Rajgarh
Manhattan Multicultural Counseling
Martina Centre for Sustainable Development
Medrar
México Unido contra la Delincuencia
Miral Welfare Foundation
Miral Welfare Foundation
Mountain Area Information Network
Muzaffarabad Poverty Alleviation Programme
National Women's Welfare Society Darwha, Yavatmal District
New Zealand Drug Foundation
Niger Talents
Noah's Arc Foundation
Nouveaux droits de l'homme
Oil Change International

Organisation pour la prévention et l'intervention contre les risques et contingences

Organizzazione Mondiale degli Agricoltori

Palestinian Return Centre

Parlement africain de la société civile

Peace and Life Enhancement Initiative International

Poverty Alleviation for the Poor Initiative

Preporod

Privacy International

Promotion pour le développement

Queensland Association of Independent Legal Services

Rajasthan Samgrah Kalyan Sansthan

Rede Brasileira de Redução de Danos e Direitos Humanos

Roundtable Association of Catholic Diocesan Social Action Directors

Sahyog International Foundation

Samarthanam Trust for the Disabled

Samarthyam

Sambhali Trust

Segretariato Permanente dei Premi Nobel per la Pace

Servicios Ecuμένicos para Reconciliación y Reconstrucción

Shivi Development Society

Sikh Human Rights Group

Stiftelsen Stockholm International Water Institute

Support to Deprived Peoples

Sustainable Environment Development Initiative

Tabernacle Worship and Prayer Ministry

Toplumsal Haklar ve Araştırmalar Derneği

Trakya Kalkınma Derneği

Trilok Youth Club and Charitable Trust in Vadodara

United Kingdom Grand Priory of the International Knightly Order Valiant of Saint George

United Nations Women for Peace Association

United States Sustainable Development Corporation

Utah China Friendship Improvement Sharing Hands Development and Commerce

Vier Pfoten International

Warbe Development Foundation

Wash United

World Alliance of Peoples' Organisations

World Taoist Association

WorldTeach

Young Women's Christian Association of the United States of America

Youth and Women Empowerment Centre

b) De reclasser les organisations non gouvernementales ci-après :

i) De la Liste au statut consultatif spécial :

Organisation mondiale pour l'éducation préscolaire

Union internationale des chemins de fer

World Animal Net

ii) Du statut consultatif spécial au statut consultatif général :

Perfect Union

c) De noter que le Comité a décidé de prendre acte du changement de nom des trois organisations non gouvernementales suivantes :

International Catholics Organisation of the Media (statut consultatif spécial, 1951) en International Christian Organisation of the Media

International Committee for the Indians of the Americas (statut consultatif spécial, 2003) en International Committee for the Indigenous Peoples of the Americas

Suzanne Mubarak Women's International Peace Movement (statut consultatif spécial, 2007) en End Human Trafficking Now

d) De noter que le Comité a pris note des rapports quadriennaux des 168 organisations non gouvernementales suivantes pour la période 2010-2013, sauf indication contraire :

8th Day Center for Justice

Academy of Labour and Social Relations

African Centre for Democracy and Human Rights Studies

African Services Committee

African Youth Movement

AFS Inter-Cultural Programs

Agencia Latinoamericana de Información

Alliance baptiste mondiale

All-Russian Society of Disabled People

American Cancer Society
American Society of Safety Engineers
Antioch Christian Centre
Architectes de l'urgence
Association AMEL
Association congolaise d'éducation et de prévention contre les maladies et la drogue
Association des jeunes pour le développement humain et la protection de l'environnement
Association des parlementaires européens pour l'Afrique
Association du transport aérien international
Association for Assistance to Families with Disabled Children
Association for Sustainable Human Development
Association internationale de lutte contre la pauvreté et pour le développement
Association internationale des ports
Association marocaine pour la promotion de la femme rurale
Association of Presbyterian Women of Aotearoa (New Zealand)
Association universelle d'espéranto
Ayuda y Solidaridad con las Niñas de la Calle
Becket Fund for Religious Liberty
Blagovest Centre of People's Help International Public Charitable Organization
Bridges International
Business Council for Sustainable Energy
Caribbean and Latin America Trade Association
Caribbean Association for Feminist Research and Action
Centre d'échanges et de coopération pour l'Amérique latine
Centre de recherches et de promotion pour la sauvegarde des sites et monuments historiques en Afrique
Centre for Development Strategy
Centre pour le dialogue humanitaire (hd)
Centro di Ricerca e Documentazione Febbraio 74
Chambre de commerce internationale
China Disabled Persons' Federation
Chinese Immigrants Services

Christian Aid
Church World Service
Comité de coordination des peuples autochtones d'Afrique
Comité français des organisations non gouvernementales pour la liaison et l'information des Nations Unies
Comité international pour le respect et l'application de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples
Commonwealth Association of Surveying and Land Economy
Communauté internationale bahaïe
Confédération internationale de la bijouterie, joaillerie et orfèvrerie
Conférence des organisations non gouvernementales ayant des relations consultatives avec les Nations Unies
Conseil international des aéroports
Consortium d'appui aux actions pour la promotion et le développement de l'Afrique
Consumers International
Couple to Couple League International
Dayemi Complex Bangladesh
Delta Sigma Theta Sorority
Deniz Feneri Yardimlasma ve Dayanisma Dernegi
Dominicains pour justice et paix (ordre des frères prêcheurs)
East-West Management Institute
Eco-Accord – Center for Environment and Sustainable Development
EUROSOLAR Turkey
Fédération européenne des femmes actives au foyer
Fédération internationale des associations de médecins catholiques
Fédération internationale des femmes juristes
Fédération mondiale des associations, centres et clubs UNESCO
Federation of Independent Trade Unions of Russia
Federation of Women Lawyers in Kenya
Fédération syndicale mondiale
Fondation La santé sur Internet
Fonds international pour la protection des animaux
Forest Peoples Programme
Forum parlementaire européen sur la population et le développement

Forum pour l'intégration des migrantes et des migrants
Fundación Teleton Mexico
Global Housing Foundation
Gram Bharati Samiti
Grassroots Organisations Operating Together in Sisterhood
Green Asia Network
Hope for Africa
Human Resource Development Foundation
Humanity First
Incorvuz-XXI
Indonesian Child Welfare Foundation
Institut canadien de recherche sur les femmes
Institut de politique familiale
Institut Miramed
Institute for Energy and Environmental Research
Institute of Global Education
Institute of International Sociology of Gorizia
Integrated Development in Focus
Inter-American Parliamentary Group on Population and Development
International Association for Humanitarian Medicine Brock Chisholm
International Association for Integration, Dignity, and Economic Advancement
International Association of Y's Men's Clubs
International Blue Crescent Relief and Development Foundation
International Center for Research on Women
International Coastal and Ocean Organization
International Commission on Workforce Development
International Committee for Peace and Reconciliation
International Congo Aid – Smile African Children
International Council for Research and Innovation in Building and Construction
International Council of Voluntary Agencies
International Federation of Inspection Agencies
International Islamic Federation of Student Organizations
International Justice Mission

International Planned Parenthood Federation, Africa region
International Rainwater Harvesting Alliance
International Research Foundation for Development
International Society for Augmentative and Alternative Communication
International Sustainable Energy Organisation for Renewable Energy and Energy Efficiency
International Union of Psychological Science
International Women's Democracy Center
Internet Society
Italian Association for Women in Development
Japanese Association of International Women's Rights
JMJ Children's Fund of Canada
Kids First Fund
LatCrit
Leadership Watch
League of Kenya Women Voters
LGBT Denmark – the National Organization for Gay Men, Lesbians, Bisexuals and Transgendered People
Ligue internationale des droits de l'homme
Local Governments for Sustainability
Maarij Foundation for Peace and Development
Marangopoulos Foundation for Human Rights
Marie Stopes International
Marmara Group Strategic and Social Research Foundation
Mental Disability Rights International
Mercy Corps
Mouvement indien « Tupaj Amaru »
National Association for Resource Improvement
National Association of Criminal Defense Lawyers
National Congress of American Indians
National Organization of Women's Association in the Bahamas
Native American Rights Fund
New South Wales Council for Civil Liberties
Organisation marocaine des droits humains

Organisation mondiale du mouvement scout
Partenariat international pour la redevabilité humanitaire
Peace Boat
PEN International
People's Decade of Human Rights Education
Rainforest Foundation International
Reach Out and Care Wheels
Rozan
Rural Reconstruction Nepal
Russian Academy of Natural Sciences
Saferworld
Social Ecology Foundation
Society of International Humanitarian Surgeons
Tchad agir pour l'environnement
The Grail
Tides Center
Tiye International
Türkiye Kadın Girişimciler Derneği
Union of Luso-African-America-Asiatic Capital Cities
Universitas 21
Urban Justice Center
Verein zur Förderung der Völkerverständigung Women's Intercultural Network
World Federalist Movement
World for World Organization
World Information Transfer
World Leisure Organization
World ORT Union
World Peace and Economic Development Organization
World Student Christian Federation
Yemeni Women Union
Youth Empowerment Alliance

e) De clore, sans préjudice du droit de renouveler la demande, l'examen des demandes d'admission au statut consultatif présentées par les 27 organisations ci-après, qui n'ont pas répondu aux questions posées par les membres du Comité en dépit de trois rappels effectués au cours de deux sessions consécutives :

Akhil Bharatiya Sanskrutik Sangh
Akshaya Patra Foundation
Ark Jammers Connection
Beautiful Eves of Africa Organisation
Central Council of the Tlingit and Haida Indian Tribes
Child Foundation
Child Rights Information Network
Corporation Global Together
Democracywatch
Environmental Degradation Organization of Nigeria
Global Community Health Foundation
International Green Economy Association
Kottayam Social Service Society
Lawyers' Committee for Civil Rights Under Law
Medsin-UK
National Alliance of Women
National Center for Civil and Human Rights
New World Hope Organization
Participatory Development Action Program
Peace and Hope International
Raleigh-Ghana
Rights and Resources Institute
S.R. Institute of Development
Shack Dwellers International (South Africa)
Stichting Arseh Sevom
Sukalyan Welfare Society
Women for Women, a Research and Study Group

f) De clore, sans préjudice du droit de renouveler la demande, l'examen de la demande de reclassement présentée par l'organisation ci-après, qui n'a pas répondu aux questions posées par les membres du Comité en dépit de trois rappels effectués au cours de deux sessions consécutives :

United States Federation for Middle East Peace

g) De ne pas accorder le statut consultatif à l'organisation non gouvernementale Freedom Now.

Projet de décision II
Retrait du statut consultatif de l'organisation non
gouvernementale African Technical Association

Le Conseil décide de retirer son statut consultatif à l'organisation non gouvernementale African Technical Association.

Projet de décision III
Retrait du statut consultatif de l'organisation non
gouvernementale African Technology Development Link

Le Conseil décide de retirer son statut consultatif à l'organisation non gouvernementale African Technology Development Link.

Projet de décision IV
Suspension du statut consultatif des organisations
non gouvernementales dont les rapports quadriennaux
sont en souffrance, en application de la résolution 2008/4
du Conseil

Ayant confirmé, à la reprise de sa session en mai 2015, que le Secrétariat avait rappelé aux organisations non gouvernementales qui n'avaient pas présenté leurs rapports quadriennaux qu'elles étaient tenues d'établir des rapports, leur avait expliqué les conséquences du non-respect de cette obligation après le 1^{er} mai 2015 et avait fait suivre les derniers rappels aux missions permanentes des États Membres dans lesquels ces organisations étaient domiciliées, le Comité chargé des organisations non gouvernementales recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision suivant :

Le Conseil économique et social décide, en application des dispositions de sa résolution 2008/4 du 21 juillet 2008, de suspendre immédiatement, pour une durée d'une année, le statut consultatif des 165 organisations suivantes, et prie le Secrétariat d'en aviser les intéressées.

3D Trade, Human Rights, Equitable Economy

Aahung

Africa Safe Water Foundation

African American Islamic Institute

Agence d'aide à la coopération technique et au développement

Agir ensemble pour les droits de l'homme

Ain O Salish Kendra

Al Mezan Center for Human Rights

Amis de la terre (Togo)
Amman Center for Human Rights Studies
Asian Indigenous and Tribal Peoples Network
Asian Migrant Centre
Asociación Habitat Pro
Association canadienne des Sociétés Elizabeth Fry
Association de développement de Korba
Association des états généraux des étudiants de l'Europe
Association des femmes éducatrices du Mali
Association européenne des cheminots
Association guinéenne pour la réinsertion des toxicomanes
Association mondiale de la route
Association nationale des centres d'amitié
Association of Former Diplomats of China
Association of Former United Nations Industry and Development Experts
Association of Interbalkan Women's Cooperation Societies
Association pour la lutte contre le travail des enfants au Niger
Association pour la promotion de l'emploi et du logement Austrian Federal
Economic Chamber
Big Brothers Big Sisters International
Biogas Sector Partnership Nepal
Biopolitics International Organisation
Building and Social Housing Foundation
Bundesarbeitsgemeinschaft der Senioren-Organisationen
Capital Humano y Social Alternativo
CARE
Center for Assistance to Human Right Protection
Center for Oceans Law and Policy
Centre d'accompagnement des alternatives locales de développement
Centre for Affordable Water and Sanitation Technology
Centre for the World Religions
Centre for Women the Earth the Divine
China Association for International Science and Technology Cooperation
China Education Association for International Exchange

Commission internationale des irrigations et du drainage
Community Development Volunteers for Technical Assistance
Conectas Direitos Humanos
Coordinadora de la Mujer
Coordinating Committee for International Voluntary Service
Dental Care International Foundation
Eco-Ecolo
Ecopeace – Middle East Environmental NGO Forum
Eco-Tiras International Environmental Association of River Keepers
Egyptian Organization for Human Rights
Engender
Ethiopian World Federation
European Federation for Transport and Environment
European Space Policy Institute
Femmes, droit et développement en Afrique
Flora Tristan Peruvian Women's Center
Fondation AlvarAlice
Fondation canadienne des relations raciales
Fonds d'action et d'éducation juridiques pour les femmes
Forum of Culture and Arts of Uzbekistan
Forum UBUNTU
Franklin and Eleanor Roosevelt Institute
Fundación Cimientos
Fundación Democrática Ítalo-Americana Fondation UNITRAN
Global Alliance for Women's Health
Global Alliance on Accessible Technologies and Environments
Global Village for Rehabilitation and Development
Global Witness
Groupe des 78
Groupe pivot : droit et citoyenneté des femmes
Guild of Service
Half the Sky Foundation
HELIO International
Hong Kong Federation of Women's Centres

Hope for the Nations
Human Rights Commission of Pakistan
Humanitarian Law Center
Indonesian National Council on Social Welfare
Institut de la gestion déléguée
Institute of Inter-Balkan Relations
International AIDS Vaccine Initiative
International Association for Human Values
International Communities for the Renewal of the Earth
International Council of Psychologists
International Energy Foundation
International Forestry Students' Association
International Lesbian and Gay Federation Europe
International Organization of Supreme Audit Institutions
International Wages for Housework Campaign
International Women's Writing Guild
IPAS
Isigodlo Trust – South African Women in Dialogue
Israeli Committee against House Demolitions
Jeunesse étudiante catholique internationale
Justice for All Prison Fellowship Ethiopia
Kiwanis International
Korean Federation for Environmental Movement
Ladies Charitable Society
Leadership for Environment and Development
Lebanon Family Planning Association
Lesbian and Gay Federation in Germany
Lighthouse International
Macedonian Center for International Cooperation
Mamta: Health Institute for Mother and Child
Mariano y Rafael Castillo Córdova Foundation
MaterCare International
Mauritius Family Planning Association
Medical Aid for Palestinians

Medico International
Mehr Nuri Public Foundation
Missions3G-Gauri
Movimiento Manuela Ramos
Muslim Aid Australia
National Assembly of Youth Organizations of the Republic of Azerbaijan
National Association of Non-Governmental Organizations National Center for
Missing and Exploited Children
National Center for State Courts
National Confederation of Women in Equality
National Coordinator for Human Rights
National Foundation for Women Legislators
National Rural Support Programme
Network of East-West Women
Northern Alliance for Sustainability
Office international de l'enseignement catholique
Organisation des hommes démunis et enfants orphelins pour le développement
Organisation internationale pour la réduction des catastrophes
Pan-African Women's Organization
Pauktuutit Inuit Women's Association of Canada
Political and Ethical Knowledge on Economic Activities
Population Reference Bureau
Population Services International
Pro Dignitate Foundation of Human Rights
Rambhau Mhalgi Prabodhini
Red de Salud de las Mujeres Latinoamericanas y del Caribe
Rehabilitation International
Rooftops Canada
Save Africa Concerts Foundation
Saviya Development Foundation
Seniors Españoles para la Cooperación Técnica
Sinha Institute of Medical Science and Technology
Social Development Center
Société de législation comparée

Spirituality for Kids
Swami Vivekanand Samaj Seva Samsthe
Swedish Organisation of Disabled Persons International Aid Association
Third World Network – Africa
Ukrainian Non-Governmental Socio-Political Association-National Assembly
of Persons with Disabilities
Union européenne féminine
Union nationale de la femme tunisienne
Unione Intercontinentale Casalinghe
Vienna Institute for Development and Cooperation
Vikas Samiti
West Africa Network for Peacebuilding
Winvisible – Women with Visible and Invisible Disability
Womankind Worldwide
Women against Rape
Women’s Crisis Centre
Women’s Environmental Development and Training
Women’s Political Watch
WomenAid Collective
World Granny
Youth for the Child’s Welfare

Projet de décision V
Rétablissement du statut consultatif des organisations
non gouvernementales qui ont présenté leurs rapports
quadriennaux en souffrance, en application
de la résolution 2008/4 du Conseil

Le Conseil économique et social décide, conformément à sa résolution 2008/4, et rappelant sa décision 2014/223, de rétablir le statut consultatif des 24 organisations non gouvernementales ci-après, qui ont présenté leurs rapports quadriennaux en souffrance :

African Centre for Democracy and Human Rights Studies
Asociación de Antiguas Alumnas del Colegio Madres Irlandesas
Associação Brasileira de Gays, Lésbicas e Transgeneros
Association AMEL
Association du transport aérien international

Comité français des organisations non gouvernementales pour la liaison et l'information des Nations Unies
Commission internationale de juristes
Consumers International
Fédération internationale des associations de médecins catholiques
Fédération mondiale des associations, centres et clubs UNESCO
General Arab Women Federation
International Council of Management Consulting Institutes
International Federation of Non-Governmental Organizations for the Prevention of Drug and Substance Abuse
International Islamic Federation of Student Organizations
International Justice Mission
Internationale des résistants à la guerre
League of Kenya Women Voters
Marie Stopes International
Mouvement indien « Tupaj Amaru »
Network of Women's Non-governmental Organizations in the Islamic Republic of Iran
Relief International
Rural Reconstruction Nepal
Union of Luso-African-America-Asiatic Capital Cities
Yemeni Women Union

Projet de décision VI
Retrait du statut consultatif d'organisations
non gouvernementales en application
de la résolution 2008/4 du Conseil

Ayant confirmé à la reprise de sa session, en mai 2015, que le Secrétariat avait rappelé aux organisations non gouvernementales qui n'avaient toujours pas présenté leurs rapports quadriennaux en souffrance et dont le statut avait été suspendu par le Conseil économique et social en application de sa décision 2014/223 qu'elles étaient tenues d'établir des rapports, les avait averties des conséquences du non-respect de cette obligation après le 1^{er} mai 2015 et avait fait suivre les derniers rappels aux missions permanentes des États Membres dans lesquels ces organisations étaient domiciliées, le Comité chargé des organisations non gouvernementales recommande au Conseil d'adopter le projet de décision suivant :

Le Conseil économique et social décide, en application des dispositions de sa résolution 2008/4 du 21 juillet 2008, et rappelant sa décision 2014/223, de retirer

immédiatement leur statut consultatif aux 85 organisations non gouvernementales énumérées ci-après, et prie le Secrétariat d'en aviser les intéressées.

Academy for Educational Development
Actions solidaires de soutien aux organisations et d'appui aux libertés
Adelphi Research
African Community Resource Center
Africare
Aim for Human Rights
Ambassadors for Children
America Mideast Educational and Training Services
Asian Federation of Laryngectomees Association
Association for the Study of the World Refugee Problem
Association jeunesse culture loisirs technique
Association malienne d'initiatives et d'actions pour le développement
Association mondiale pour la réadaptation psychosociale
Association nationale de foresterie autochtone
Association of Development Financing Institutions in Asia and the Pacific
Association pour la collaboration globale
Association pour la protection de la nature et de l'environnement de Kairouan
Association pour la recherche sur la sclérose latérale amyotrophique et autres maladies du motoneurone
Association tunisienne des mères
Australian Reproductive Health Alliance
Aviation sans frontières
Center for Studies on Turkey
Centre d'animation, de formation, de recherche et d'appui au développement
Citizens for Decent Housing
Coalition nationale de Guinée pour les droits et la citoyenneté des femmes
Comité maritime international
Coordination SUD
Crime Stoppers International
Democracy Coalition Project
DIYA All-Ukrainian Women's People's Democratic Association
Ecologic Institute for International and European Environmental Policy

Egyptian Red Crescent Society
Enfants du monde : droits de l'homme
Ensemble allons dans la paix
European Roma Rights Center
FATIMA Women's Network
Firooznia Charity Foundation
Fondation El Kef pour le développement régional
Fondation Maman Henriette Conte
Fundación de la Solidaridad y el Voluntariado de la Comunidad Valenciana
Fundación Mujeres en Igualdad
Fundación Red Deporte y Cooperación
GAVI Fund
Global Business Coalition on HIV/AIDS, Tuberculosis and Malaria
Global Cooperation Society
Human Rights Education Associates
Institut méditerranéen de l'eau
Institute of Internal Auditors
International Association of Prosecutors
International Centre for Ethnic Studies
International Centre for the Legal Protection of Human Rights
International Foundation of Alternative Financial Institutions¹
International Mediterranean Women's Forum
International Union of Anthropological and Ethnological Sciences
International Union of Technical Associations and Organisations
Istanbul International Brotherhood and Solidarity Association
Kenya Tuitakayo: Citizens Coalition for Constitutional Change
Kerala Rural Development Agency
Libera-Associazioni, nomi e numeri contro le mafie
Light and Hope Association for Blind Girls
Magnificat Environment Association
Mouvement pour l'abolition de la prostitution et de la pornographie et de toutes formes de violences sexuelles et discriminations sexistes

National Abortion Federation
National Association for Protection of Environment and Green Egypt
National Fishworkers' Forum
National Society for Human Rights
Navjyoti India Foundation
Orbicom, réseau des chaires UNESCO en communication
Organisation tunisienne de l'éducation et de la famille
PARTAGE
Project Concern International
Safe Water African Community Initiative
Scouts musulmans algériens
Society for Development of Services in Heliopolis
Survivor Corps
Synergos Institute
Turkish Foundation for Children in Need of Protection
Union for Sustainable Return and Integrations in Bosnia and Herzegovina
Union Iberoamericana de Colegios y Agrupaciones de Abogados
Union internationale des centres du bâtiment
Women's National Commission
World Assembly of Small and Medium Enterprises
World Confederation of Productivity Science
World LP Gas Association
Youth Association for Habitat and Agenda 21

Projet de décision VII
Calendrier et ordre du jour provisoire de la session de 2016
du Comité chargé des organisations non gouvernementales

Le Conseil économique et social,

a) Décide que la session ordinaire de 2016 du Comité chargé des organisations non gouvernementales se tiendra du 25 janvier au 3 février et le 16 février, et que la reprise de la session aura lieu du 23 mai au 1^{er} juin et le 10 juin;

¹ Cette organisation non gouvernementale apparaissait de manière erronée sous le nom « International Network of Alternative Financial Institutions » dans les précédents documents du Comité.

b) Approuve l'ordre du jour provisoire de la session de 2016 du Comité tel qu'il figure ci-après.

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Demandes d'admission au statut consultatif ou de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales :
 - a) Demandes d'admission au statut consultatif ou de reclassement dont le Comité a décidé de reporter l'examen lors de sessions antérieures;
 - b) Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif ou de reclassement;
 - c) Demandes émanant d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social qui ont fusionné avec d'autres organisations non gouvernementales non dotées de ce statut.
4. Rapports quadriennaux présentés par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social :
 - a) Rapports quadriennaux présentés par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil dont l'examen a été reporté;
 - b) Examen des rapports quadriennaux présentés par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil.
5. Renforcement du Service des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat.
6. Examen des méthodes de travail du Comité : application de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, notamment en ce qui concerne le processus d'accréditation des représentants des organisations non gouvernementales, et de la décision 1995/304 du Conseil :
 - a) Processus d'accréditation des représentants des organisations non gouvernementales;
 - b) Examen des questions inscrites à l'ordre du jour du groupe de travail officieux;
 - c) Questions connexes diverses.
7. Examen des rapports spéciaux.
8. Fonds général de contributions volontaires à l'appui des activités du Réseau régional informel ONU-ONG.
9. Ordre du jour provisoire et documentation de la session de 2017 du Comité.
10. Adoption du rapport du Comité.

Projet de décision VIII
Rapport du Comité chargé des organisations
non gouvernementales sur les travaux de la reprise
de sa session de 2015

Le Conseil économique et social prend note du rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de la reprise de sa session de 2015.

II. Demandes d'admission au statut consultatif
et de reclassement et rapports quadriennaux
reçus d'organisations non gouvernementales

2. Le Comité a étudié le point 3) a) de son ordre du jour, intitulé « Demandes d'admission au statut consultatif ou de reclassement dont le Comité a décidé de reporter l'examen lors de sessions antérieures » et le point 3) b), intitulé « Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif et nouvelles demandes de reclassement », de sa 16^e à sa 26^e séance, du 26 mai au 2 juin 2015. Il était saisi des documents et documents de séance suivants :

a) Mémoires du Secrétaire général relatifs aux nouvelles demandes d'admission au statut consultatif reçues d'organisations non gouvernementales (E/C.2/2015/R.2/Add.18 à 39);

b) Mémoire du Secrétaire général relatif aux demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales pour examen par le Comité (E/C.2/2015/R.3/Add.1);

c) Liste des demandes d'admission au statut consultatif reçues d'organisations non gouvernementales dont le Comité a reporté l'examen lors de sessions tenues entre 2008 et 2015 (E/C.2/2015/CRP.8)²;

d) Mémoire du Secrétaire général relatif aux demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales dont le Comité a reporté l'examen lors de sessions antérieures (E/C.2/2015/CRP.9)²;

e) Mémoires du Secrétaire général relatifs aux demandes de changement de nom reçues d'organisations non gouvernementales (E/C.2/2015/CRP.11 et CRP.12)².

A. Demandes d'admission au statut consultatif
ou de reclassement dont le Comité a décidé
de reporter l'examen lors de sessions antérieures

3. Le Comité a examiné le point 3 a) de son ordre du jour, intitulé « Demandes d'admission au statut consultatif ou de reclassement dont le Comité a décidé de reporter l'examen lors de sessions antérieures », de sa 20^e à sa 24^e séance, du 28 mai

² Les documents de séance peuvent être consultés dans les archives du Secrétariat.

au 1^{er} juin 2015. Il a examiné 176 demandes d'admission au statut consultatif dont il avait reporté l'examen lors de sessions antérieures.

Demandes faisant l'objet d'une recommandation favorable

4. Le Comité a recommandé au Conseil d'accorder le statut consultatif à 39 organisations non gouvernementales [voir chap. I, projet de décision I, al. a)] :

Statut consultatif spécial

Active Help Organization
 Advocates for International Development
 Centre catholique international de Genève
 Development Generation Africa International
 Disease Management Association of India
 Ecumenical Alliance for Human Rights and Development
 Eurasia Reiyukai
 Feed The Children
 Fondation Pukar
 Fondation Tripura
 Gandhi Worldwide Education Institute
 Global Academy Institute of Technology Foundation
 Global Human Rights Defence
 Healthy Start Initiative
 International Civil Society Support
 International-Lawyers.Org
 Managing Committee of Kalinga Institute of Social Sciences
 Martina Centre for Sustainable Development
 Muzaffarabad Poverty Alleviation Programme
 National Women's Welfare Society Darwha, Yavatmal District
 Palestinian Return Centre
 Peace and Life Enhancement Initiative International
 Queensland Association of Independent Legal Services
 Rajasthan Samgrah Kalyan Sansthan
 Samarthanam Trust for the Disabled
 Sambhali Trust
 Segretariato Permanente dei Premi Nobel per la Pace

Servicios Ecuménicos para Reconciliación y Reconstrucción
Shivi Development Society
Sikh Human Rights Group
Support to Deprived Peoples
Sustainable Environment Development Initiative
Trakya Kalkinma Dernegi
Vier Pfoten International
Warbe Development Foundation
World Alliance of Peoples' Organisations
World Taoist Association
WorldTeach
Young Women's Christian Association of the United States of America

Demandes dont l'examen est reporté

5. Le Comité a décidé de reporter l'examen des demandes d'admission des 109 organisations non gouvernementales ci-après en attendant de recevoir les réponses aux questions qu'il leur a posées à la reprise de sa session de 2015 :

Access Now
Africa Unite
Afrikaanse Forum vir Burgerregte
Al-Dameer Association for Supporting Prisoners and Human Rights
All-Ukrainian Association of Civil Organizations « Union of Armenians of Ukraine »
Al-Marsad – The Arab Centre for Human Rights in the Golan Heights
Ambedkar Center for Justice and Peace
Asia Center for Human Rights
Association for Trauma Outreach and Prevention
Assyrian Aid Society of America
Assyrian National Congress
Avocats sans frontières
Azerbaijani American Cultural Association
Bahrain Young Ladies Association
Bangladesh Support Group
Breakthrough
Bureau international pour le respect des droits de l'homme au Sahara Occidental

Business and Professional Women Voluntary Organization – Sudan
Center for Constitutional Rights
Center for Media and Peace Initiative
Centre Zagros pour les droits de l’homme
Christian Solidarity Worldwide
Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie
Committee to Protect Journalists
Congrès national des Arméniens occidentaux
Coordination des associations et des particuliers pour la liberté de conscience
Dalit Foundation-Ahmedabad
Dansk Flygtningehjælp
Droits de l’homme sans frontières
Earth Charter Associates
ECCO2 Corp
Egyptian Judges’ Club
Engineers Without Borders – USA
Equipo Latinoamericano de Justicia y Género
Ethnic Community Development Organization
European Muslims League
F W de Klerk Foundation Trust
Federal Lezghin National and Cultural Autonomy
Fondation Simons
Geneva Institute for Human Rights
Global Institute for Water, Environment and Health
Heavenly Shower of Peace Church of God
Hokok Coalición Internacional contra la Impunidad
Human Aid UK
Human Rights Sanrakshan Sansthaa
IDEAS Centre
India Media Centre
India Water Foundation
Insan Dost Association
Institut de Drets Humans de Catalunya
Institut Igarapé

Institute for Human Rights and Business
International Association for Hospice and Palliative Care
International Association of Genocide Scholars
International Association of Independent Journalists
International Center for Work and Family
International Dalit Solidarity Network
International Human Rights Commission Relief Fund Trust
International Police Commission Philippine Command Association
Iran Human Rights Documentation Center
Islamic African Relief Agency
James Madison University
Jewish Renaissance Foundation
Kaushalya Gramodyog Sansthan
Korea Human Rights Foundation
Kuki Organization for Human Rights Trust
Lawfare Project
Leadership Foundation
Legal Resources Centre
Liberia Youth Initiative for Peace and Sustainable Development
Light House
Maat Foundation for Peace, Development and Human Rights
Mittetulundusühing Fenno-Ugria Asutus
Mother Helpage (United Kingdom)
Muslim Aid
Muslim Hands
National Development Youth Club Jaran Wali Gali Poonch
National Secular Society
New Era Educational and Charitable Support Initiative
NGOs Computer Literacy Shelter Welfare, Rawalpindi cantonment
Nigerian Diaspora Youths Movement for Peace and Development International Organization
Parents and Friends of Ex-Gays and Gays
Peace Islands Institute Population Matters
Profesionales por la Ética

Publication and Coordination Centre of Islamic Ideology and Sufi-ism
 Red de Seguridad y Defensa de América Latina Asociación Civil
 Réseau international de solidarité « Femmes sous lois musulmanes »
 Rural Development Institute
 Shah Maqeen Trust
 Sheikh Eid Bin Mohammad Al Thani Charitable Association
 Stichting Samenwerkingsverband IKV – Pax Christi
 Stichting Soham Baba Mission
 Stichting War Child
 Survivor's Network of those Abused by Priests
 Swadhikar
 Takal Welfare Organization
 Treatment and Rehabilitation Center for Victims of Torture
 United Sikhs
 USC Canada
 Virtual Activism
 WEConnect International
 West Africa Centre for Peace Foundation
 Women's Freedom Forum
 World Academy of Art and Science
 Youth Coalition for Sexual and Reproductive Rights
 Youth Foundation of Bangladesh
 Youth of European Nationalities
 Zaka Rescue and Recovery

Congrès national des Arméniens occidentaux

6. À sa 23^e séance, le 29 mai, le Comité a examiné la demande de l'organisation non gouvernementale Congrès national des Arméniens occidentaux.

7. À la même séance, le représentant de l'Azerbaïdjan a posé des questions sur les activités de l'organisation. Le représentant de l'Arménie, participant aux travaux en qualité d'observateur, a ensuite fait une déclaration dans laquelle il a souligné l'importante contribution des organisations non gouvernementales aux travaux de l'Organisation des Nations Unies et l'importance de leur coopération avec elle. Il a reconnu que tous les membres du Comité avaient le droit légitime de poser des questions aux organisations non gouvernementales qui souhaitaient obtenir le statut consultatif auprès du Conseil et souligné que les préjugés et les motivations politiques ne devraient pas entrer en ligne de compte dans l'examen des demandes d'admission. Il a déclaré qu'au cours des précédentes sessions du Comité, des

questions avaient été posées à plusieurs reprises à deux organisations de la diaspora arménienne, All-Ukrainian Association of Civil Organizations « Union of Armenians of Ukraine » et Congrès national des Arméniens occidentaux, et qu'à la présente session, ces deux organisations faisaient à nouveau l'objet de questions, bien qu'elles aient fourni en temps utile des réponses détaillées. Il a prié instamment le Comité d'examiner de manière approfondie les réponses déjà fournies par les organisations, d'éviter de poser des questions répétitives, d'être constructif et impartial et de faire preuve de flexibilité dans l'examen des demandes des deux organisations.

8. Le représentant de l'Azerbaïdjan a indiqué que les membres du Comité travaillaient de manière impartiale et que de nombreuses organisations non gouvernementales faisaient l'objet de questions à des fins de clarification. Le représentant de la Turquie a souligné que les questions posées aux organisations non gouvernementales au nom du Comité avaient pour objet d'obtenir des précisions sur leur demande d'admission. Il a indiqué que la Turquie était résolument favorable à une participation active des organisations non gouvernementales aux travaux de l'ONU et qu'elle avait toujours adopté une démarche impartiale et constructive dans l'évaluation de toutes les demandes d'admission au statut consultatif. Il a ajouté que, quels que soient le nom et l'origine des organisations non gouvernementales, le seul critère retenu par la Turquie lors de l'examen des demandes était la conformité de ces organisations aux dispositions de la résolution 1996/31 du Conseil. Il a dit espérer que les organisations concernées dialogueraient de manière constructive avec le Comité et qu'elles lui fourniraient les précisions demandées. Le Comité a décidé de reporter l'examen de la demande.

International Police Commission Philippine Command Association

9. À sa 21^e séance, le 28 mai, le Comité a examiné la demande de l'organisation non gouvernementale International Police Commission Philippine Command Association.

10. À la même séance, le représentant des Philippines, participant aux travaux en qualité d'observateur, a déclaré que l'organisation s'était servie de ses prétendus liens avec le Conseil pour recruter des adhérents dans toutes les Philippines, moyennant le versement d'une cotisation, et que ces adhérents recevaient un uniforme, une carte d'identification et un insigne similaires à ceux de la Police nationale philippine et se voyaient attribuer un rang, comme dans l'armée. Il a ajouté que des membres de l'organisation s'étaient fait passer pour des « agents » de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et de l'Organisation internationale de police criminelle et qu'ils avaient utilisé le logo de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre de leurs activités. Il a insisté sur le fait que l'organisation avait fait l'objet d'une surveillance de la part des organes chargés de faire respecter la loi, notamment de la Commission philippine des opérations de bourse. Il a également souligné que des membres de l'organisation avaient été arrêtés à l'aéroport international Mactan-Cebu pour possession d'armes à feu et de munitions avec de faux permis et pour avoir tenté d'obtenir des permis temporaires d'accès à l'aéroport, supposément pour aider les autorités à recueillir des renseignements. Il a prié instamment le Comité de ne pas recommander l'admission de cette organisation au statut consultatif.

11. À la même séance également, les représentants de la Fédération de Russie et de l'Afrique du Sud ont posé des questions à l'organisation. Le Comité a décidé de reporter l'examen de la demande.

Iran Human Rights Documentation Center

12. À sa 24^e séance, le 1^{er} juin, le Comité a examiné la demande de l'organisation non gouvernementale Iran Human Rights Documentation Center.

13. À la même séance, la représentante de la République islamique d'Iran a déclaré qu'aux termes des dispositions de la résolution 1996/31, cette entité ne semblait pas être une organisation non gouvernementale et ne pouvait donc pas obtenir le statut consultatif. Elle a ajouté que l'organisation recevait plus de 86 % de son budget de certains gouvernements, ce qui l'amenait à conclure qu'elle n'était pas indépendante. Citant des extraits du site Web de l'organisation, elle a souligné que celle-ci justifiait les activités de groupes armés impliqués dans des actes terroristes contre des citoyens iraniens, les explosions de gazoducs et d'oléoducs et la coopération avec le régime de Saddam Hussein lors de la guerre imposée à son pays. Elle a posé des questions à l'organisation et le Comité a décidé de reporter l'examen de la demande.

Palestinian Return Centre

14. À sa 24^e séance, le 1^{er} juin, le Comité a examiné la demande de l'organisation non gouvernementale Palestinian Return Centre. Le représentant du Soudan a indiqué que sa délégation appuyait la demande de l'organisation, ajoutant que celle-ci était enregistrée au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, qu'elle venait en aide aux Palestiniens dans le besoin et qu'elle bénéficiait également du soutien de l'État de Palestine. Soulignant que la demande de l'organisation avait été suffisamment débattue par le Comité, il a demandé un vote pour que l'admission de l'organisation au statut consultatif soit recommandée au Conseil. Il a prié instamment les membres du Comité d'appuyer la demande de l'organisation et de voter en ce sens. Le représentant de la Mauritanie a exprimé son soutien à l'organisation et appuyé la demande de vote du représentant du Soudan. Le Président a procédé au vote, conformément à l'article 59 du Règlement intérieur du Conseil.

15. Avant le vote, les représentants de plusieurs États Membres ont pris la parole pour expliquer leur vote. La représentante d'Israël a souligné que la demande de l'organisation devrait être traitée convenablement afin d'éviter de créer un précédent en faveur de l'admission au statut consultatif d'organisations non gouvernementales ayant des liens notoires avec des organisations terroristes. Elle a ajouté qu'un haut responsable du Hamas, Ismail Haniyeh, avait été invité à prononcer le discours liminaire de trois conférences de l'organisation en question et qu'accorder le statut consultatif à une organisation qui honorait des individus tels qu'Ismail Haniyeh reviendrait à donner une tribune à des idées de violence et de terreur. Elle a souligné que l'organisation soutenait le Hamas, qui était déterminé à recourir à la violence et à détruire totalement l'État d'Israël, était interdit en Égypte et considéré comme une organisation terroriste par l'Union européenne, le Canada, le Japon, les États-Unis d'Amérique et Israël, et que, par conséquent, tout vote en faveur de son admission au statut consultatif reviendrait à doter le Hamas du statut consultatif. Elle a indiqué que des médias, des services nationaux de renseignements

et des organismes de recherche indépendants avaient constaté des liens entre l'organisation Palestinian Return Centre et d'autres organisations telles que Charity Coalition et Interpal, sources notoires de financement du terrorisme. Elle a signalé que le Comité ne devrait pas se permettre de recommander l'admission au statut consultatif d'une organisation dont les activités et affiliations suscitaient des interrogations et que sa délégation voterait contre.

16. Le représentant de l'Afrique du Sud a souligné que la position politique de son gouvernement et le soutien de celui-ci à l'autodétermination palestinienne étaient inébranlables et que, par conséquent, son gouvernement estimait que l'organisation Palestinian Return Centre défendait une cause juste par ses activités visant à promouvoir le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et au statut d'État. Il a ajouté que le peuple palestinien devait pouvoir exercer son droit au retour et que sa délégation voterait en faveur de la recommandation d'admission au statut consultatif.

17. La représentante des États-Unis a indiqué que sa délégation était toujours préoccupée par l'organisation Palestinian Return Centre, notamment par ses dirigeants et ses activités, et qu'elle avait prévu de lui poser des questions pour obtenir des précisions sur ses travaux et la nature de ses liens dans plusieurs pays. Elle a souligné que sa délégation, bien que favorable à la possibilité pour la société civile d'exprimer des critiques envers l'ONU, voterait contre, étant donné que l'organisation suscitait encore des préoccupations et qu'elle n'avait pas eu l'occasion de lui poser des questions.

18. La représentante de la République islamique d'Iran a indiqué qu'elle voterait en faveur de l'admission de l'organisation au statut consultatif; en effet, sa délégation estimait que les objectifs et activités de l'organisation étaient parfaitement conformes aux principes de la Charte des Nations Unies et de la résolution 1996/31 du Conseil. Elle a ajouté que les activités menées par l'organisation pour permettre au peuple palestinien d'exercer son droit au retour dans sa patrie étaient fondées sur le droit international et le droit international humanitaire.

19. La représentante de Cuba a indiqué que la politique étrangère cubaine était favorable à l'autodétermination de la Palestine et que, par conséquent, elle voterait en faveur de l'admission de l'organisation au statut consultatif. De la même manière, le représentant de la Guinée a signalé qu'il voterait en faveur de l'admission, conformément à la politique guinéenne concernant l'autodétermination du peuple palestinien.

20. Le Comité a recommandé l'admission au statut consultatif de l'organisation non gouvernementale en question à l'issue d'un vote par appel nominal, par 12 voix contre 3, avec 3 abstentions. Dix-huit des 19 membres du Comité étaient présents et ont voté. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Afrique du Sud, Azerbaïdjan, Chine, Cuba, Guinée, Iran (République islamique d'), Mauritanie, Nicaragua, Pakistan, Soudan, Turquie, Venezuela (République bolivarienne du)

Ont voté contre :

États-Unis, Israël, Uruguay

Se sont abstenus :

Fédération de Russie, Grèce, Inde

Étaient absents :

Burundi.

21. Après le vote, des déclarations ont été faites par certains États Membres. Le représentant d'Israël a indiqué que sa délégation avait voté contre en raison des liens de l'organisation avec le terrorisme. Il a donné l'exemple d'un haut responsable de l'organisation, Majid al-Ziyad, qui avait déclaré que la résistance militaire était une nécessité pour aller de l'avant. Le représentant de la Fédération de Russie a déclaré que sa délégation trouvait toujours préférable d'autoriser les membres du Comité à poser des questions aux organisations et qu'elle s'était abstenue parce qu'il estimait que le temps imparti à l'examen de la demande de cette organisation avait été insuffisant. Il a ajouté que les accusations selon lesquelles l'organisation avait des liens avec le terrorisme devaient être clarifiées immédiatement. Le représentant du Soudan a remercié les délégations qui avaient voté en faveur de l'admission de l'organisation au statut consultatif.

Zaka Rescue and Recovery³

22. À sa 24^e séance, le 1^{er} juin, le Comité a examiné la demande de l'organisation non gouvernementale Zaka Rescue and Recovery. La représentante des États-Unis a pris la parole pour appuyer la déclaration faite par le représentant d'Israël selon laquelle il s'agissait d'une organisation au-dessus de tout soupçon qui menait des activités humanitaires dans le monde entier, remplissait les critères définis dans la résolution 1996/31 du Conseil et méritait amplement d'être dotée du statut consultatif auprès du Conseil. Des questions ont été posées à l'organisation et le Comité a décidé de reporter l'examen de la demande.

Demande faisant l'objet d'une recommandation défavorable

Freedom Now

23. À sa 23^e séance, le 29 mai, le Comité a examiné la demande de l'organisation non gouvernementale Freedom Now.

24. La représentante des États-Unis a rappelé aux membres du Comité qu'ils avaient examiné à deux reprises la demande de cette organisation à la session ordinaire de 2015 et qu'à cette occasion, sa délégation les avait exhortés à poser toutes leurs questions à l'organisation. Elle a ajouté qu'il s'agissait d'une des plus anciennes demandes en instance (depuis plus de cinq ans) et que près de 60 questions avaient été posées à l'organisation. Elle a insisté sur le fait que l'organisation travaillait sur les dossiers de prisonniers politiques, qu'elle avait porté certains de ces dossiers devant le Groupe de travail sur la détention arbitraire et qu'il s'agissait d'une organisation digne de confiance dont le révérend Desmond Tutu était Président honoraire. Elle a souligné que, compte tenu de l'histoire de cette organisation, sa délégation demandait au Comité de se prononcer sans plus attendre en faveur de son admission au statut consultatif pour empêcher que l'examen de sa demande soit à nouveau reporté ou qu'elle fasse l'objet de nouvelles

³ Les réponses de l'organisation ont été présentées tardivement au Comité pour examen pour raisons techniques.

questions. Le Président a ensuite demandé un vote par appel nominal, conformément à l'article 59 du Règlement intérieur du Conseil.

25. Le représentant de la Fédération de Russie a demandé pourquoi le Comité procédait au vote sans donner à ses membres la possibilité de poser davantage de questions à l'organisation. Le représentant de Cuba a rappelé au Comité que jusqu'à présent, lorsqu'un vote était demandé, les délégations avaient le temps de consulter leur capitale et que le vote avait donc lieu à une date ultérieure. Le représentant de l'Afrique du Sud s'est déclaré déconcerté par le fait que, le matin même, une demande de vote immédiat avait été rejetée au motif que le Comité n'avait pas pour pratique de procéder à un vote immédiat. Le représentant du Soudan a demandé si une deuxième délégation devait appuyer la demande de vote. La représentante des États-Unis a précisé qu'elle avait informé la session ordinaire de 2015 que sa délégation demanderait au Comité de se prononcer sur la demande de cette organisation à la reprise de la session et que les membres du Comité avaient donc eu le temps de consulter leur capitale. Elle a souligné que sa délégation demandait au Comité de procéder sans délai au vote, conformément au Règlement intérieur du Conseil, pour recommander l'admission de cette organisation au statut consultatif. Des précisions ont également été apportées par le Président et le Secrétaire du Comité. Le Comité a procédé à un vote par appel nominal, conformément à l'article 59 du Règlement intérieur du Conseil.

26. À la même séance, le représentant de la Chine a indiqué que sa délégation voterait contre, étant donné que le site Web de l'organisation comportait un grand nombre d'accusations visant les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, que ses propos et ses actes étaient motivés par des considérations politiques et qu'elle ne pouvait en aucun cas contribuer aux travaux du Conseil.

27. Le Comité n'a pas recommandé l'admission au statut consultatif de l'organisation non gouvernementale en question à l'issue d'un vote par appel nominal, par 11 voix contre 4, avec une abstention. Seize des 19 membres du Comité étaient présents et ont voté. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

États-Unis, Grèce, Israël, Uruguay

Ont voté contre :

Afrique du Sud, Azerbaïdjan, Burundi, Chine, Cuba, Fédération de Russie, Iran (République islamique d'), Nicaragua, Pakistan, Soudan, Venezuela (République bolivarienne du)

Se sont abstenus :

Inde

Étaient absents :

Guinée, Mauritanie, Turquie

28. Après le vote, des déclarations ont été faites par certains États Membres. Le représentant du Soudan s'est déclaré préoccupé par la manière dont le vote avait été géré et mécontent de ne pas avoir eu la possibilité de clarifier pleinement sa remarque technique sur le vote. La représentante des États-Unis a remercié le Président d'avoir procédé au vote à la demande d'un membre du Comité et a regretté que le Comité n'ait pas recommandé l'admission au statut consultatif de l'organisation, étant donné qu'il s'agissait d'une organisation digne de confiance

qui remplissait les critères définis dans la résolution 1996/31 du Conseil. Elle a dit espérer que le Conseil économique et social serait en mesure d'évaluer la décision du Comité. Le représentant de l'Afrique du Sud s'est déclaré vivement préoccupé par la manière dont le Comité avait décidé de procéder au vote. Le représentant de la Fédération de Russie a regretté que les membres du Comité aient dû voter à la hâte sans avoir l'occasion de poser davantage de questions à l'organisation. Les représentants de Cuba, de l'Azerbaïdjan et du Nicaragua ont indiqué qu'ils avaient voté contre, étant donné qu'ils avaient des questions sur l'organisation et qu'ils souhaitaient obtenir des précisions.

Demandes classées sans préjudice du droit de les renouveler

29. À sa 28^e séance, le 3 juin, le Comité a décidé de recommander au Conseil de clore l'examen des demandes de 27 organisations non gouvernementales n'ayant pas répondu aux questions qu'il leur avait posées malgré les trois rappels envoyés, sans préjudice du droit de renouveler leur demande [voir chap. I, projet de décision I, al. e)].

B. Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif ou de reclassement

30. Le Comité a examiné le point 3 b) de son ordre du jour, intitulé « Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif et nouvelles demandes de reclassement », de sa 16^e à sa 20^e séance et à ses 25^e et 26^e séances, du 26 au 28 mai et les 1^{er} et 2 juin 2015. Au total, il a examiné 212 nouvelles demandes d'admission au statut consultatif.

Nouvelles demandes faisant l'objet d'une recommandation favorable

31. Le Comité a recommandé au Conseil économique et social d'accorder le statut consultatif aux 121 organisations non gouvernementales ci-après, sur les 212 qui avaient présenté des nouvelles demandes [voir chap. I, projet de décision I, al. a)] :

Statut consultatif spécial

Action solidaire pour le développement communautaire

Actions pour l'environnement et le développement durable

Adjmor

Agalliao Development Initiative

Agence pour les droits de l'homme

Alliance pour la promotion de la santé

Appui aux femmes démunies et enfants marginalisés au Kivu

Arab Anti-Corruption Organization

Arab Group for the Protection of Nature

Asociación Colectivo de Víctimas del Terrorismo en el País Vasco
« COVITE »

Association canadienne pour les armes à feu
Association d'intérêt régional
Association des femmes peuples autochtones du Tchad
Association des ressortissants et amis d'Éséka
Association femmes solidaires au Togo
Association Miraisme International
Association nationale de coopération pour le développement du Cameroun
Association Panafrica
Association pour les victimes du monde
Associazione Carcere e Territorio
Bilie Human Rights Initiative
Carbone Guinée
Centre de vulgarisation de l'outil informatique
Centre for Budget and Policy Studies
Centre for Equality
Centre for Renewable Energy and Action on Climate Change
Centre international de droit comparé de l'environnement
Cercle national autochtone contre la violence familiale
CGFNS International
Chant du guépard dans le désert
Child Concern
China Association of Non-Profit Organizations
Chinese American Parent-Student Council of New York City
Comité de Vienne des ONG sur les stupéfiants
Concepts of Truth
Connecting.nyc
Conseil diplomatique
Corporación Acción Técnica Social
Coup de pouce
Dar SiHmad pour le développement, l'éducation et la culture à Sidi Ifni
Darüşşafaka Cemiyeti
Dynamique des groupes des peuples autochtones
East and Central African Association for Indigenous Rights
Elizka Relief Foundation

Emergency Life Support for Civilian War Victims
Engage Now Africa
Environmental Ambassadors for Sustainable Development
EuroChild
Euthanasia Prevention Coalition
Fairfood International
Fielding Graduate University
Fondation de la progéniture Denis Lomela Ifangwa
Fondation FEMM
Fondation Institut de recherche pour le développement durable et les relations internationales
Fondation Janaseva
Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement
Fondation pour l'éradication du travail des enfants dans la culture du tabac
Fondation Riba
Fondazione Giovanni Paolo II per il dialogo, cooperazione e sviluppo
Fondazione Rosselli Americas
Forum for Women in Democracy
Forum réfugiés-Cosi
Fundación Latinoamericana por los Derechos Humanos y el Desarrollo Social
Gadejuristen
Galkayo Medical Centre
Global Bioethics Initiative
Global Migration Policy Associates
Global Partnership for Local Action
Global Vision India Foundation
Groupe d'action pour la survie, la santé et l'éducation de la mère et de l'enfant
Help Me See
Human in Love Corporation
Institut de la démocratie et de la coopération
Institute of the Blessed Virgin Mary – Loreto Generalate
Integrated Youth Empowerment – Common Initiative Group
Inter-Action Globale
International Association of Technical Survey and Classification Institutions

International Center for Ethno-Religious Mediation
International Veterinary Students Association
International Women and Family Foundation
Isa Viswa Prajnana Trust
Japan National Assembly of Disabled Peoples' International
Japan Overseas Cooperative Association
Kaurareg Aboriginal Land Trust
Kršćanski centar za pomoc i rehabilitaciju ovisnika i obitelji « Stijena »
L'Arche internationale
Laya
Manav Pragati Sansthan, Rajgarh
Manhattan Multicultural Counseling
Medrar
México Unido contra la Delincuencia
Miral Welfare Foundation
Mountain Area Information Network
New Zealand Drug Foundation
Niger Talents
Noah's Arc Foundation
Nouveaux droits de l'homme
Oil Change International
Organisation pour la prévention et l'intervention contre les risques et contingences
Organizzazione Mondiale degli Agricoltori
Parlement africain de la société civile
Poverty Alleviation for the Poor Initiative
« Preporod »
Privacy International
Promotion pour le développement
Rede Brasileira de Redução de Danos e Direitos Humanos
Roundtable Association of Catholic Diocesan Social Action Directors
Sahyog International Foundation
Samarthyam
Specified Non-Profit Corporation, Health and Global Policy Institute

Stichting African Sky
 Stiftelsen Stockholm International Water Institute
 Tabernacle Worship and Prayer Ministry
 Toplumsal Haklar ve Araştırmalar Derneği
 Trilok Youth Club and Charitable Trust in Vadodara
 United Kingdom Grand Priory of the International Knightly Order Valiant of Saint George
 United Nations Women for Peace Association
 United States Sustainable Development Corporation
 Utah China Friendship Improvement Sharing Hands Development and Commerce
 Wash United
 Youth and Women Empowerment Centre

Nouvelles demandes dont l'examen est reporté

32. Le Comité a décidé de reporter l'examen des demandes d'admission des 91 organisations non gouvernementales ci-après en attendant de recevoir les réponses aux questions qu'il leur a posées à la reprise de sa session de 2015 :

Action on Smoking and Health
 Acton Institute for the Study of Religion and Liberty
 African Australian Network
 African Centre for the Constructive Resolution of Disputes Education Trust
 Aides
 Al-Ayn Social Care Foundation
 American Medical Overseas Relief
 American Society for Nutrition
 Antigoniash Women's Resource Centre and Sexual Assault Services Association
 Arbeiter Samariter-Bund Deutschland
 Article 36
 Asociación Pro-Bienestar de la Familia Colombiana « Profamilia »
 Association Concerning Sexual Violence against Women
 Association for Human Rights and Solidarity with Oppressed People (MAZLUMDER)
 Association internationale de la libre pensée
 Australian Drug Foundation

Behinderung und Entwicklungszusammenarbeit
Bianca Jagger Human Rights Foundation
Bulgarian Gender Research Foundation
Campanha Latino-Americana pelo Direito à Educação Brasil
Catholic Agency for Overseas Development
Children's Investment Fund Foundation (United Kingdom)
Collectif de la paix au Sri Lanka
Conselho Indigenista Missionário
Days for Girls International
Death Penalty Project
Digital Opportunity Trust
Diplomatic Mission Peace and Prosperity
École de la paix
Education on Human Rights Public Association
Egyptian Centre for Human Rights
Electronic Frontier Foundation, Inc.
Elige: Red de Jóvenes por los Derechos Sexuales y Reproductivos
Eminence Associates for Social Development
Enfants Soldats International
Engineers without Borders – International
Ensemble contre la peine de mort
Fondation des jeunes pour un développement durable
Fondation Eurasia
Fondation Medtronic
Fondation Novia Salcedo
Forum européen pour les Roms et les gens du voyage
Foundation for Sustainable Development
Fountain House
Gain International
Global Mass Community (Welfare Organization)
Global Network of Civil Society Organisations for Disaster Reduction
Global Partnership for Afghanistan
Health Squared
HealthNet International Transcultural Psychosocial Organization

Helsinki Citizens' Assembly Vanadzor Office
Initiative féministe européenne
Institut Aspen
Institute for Multi-Track Diplomacy
Interregional Non-governmental Organization « Committee against Torture »
Intersections International Initiative
Islamic Help
Japan Federation of Democratic Medical Institutions
Jeunesse Canada Monde – Canada World Youth
Khmers Kampuchea-Krom Federation
Kirkon Ulkomaanavun Säätiö
Little People of Kosovo
Ludwig Boltzmann Institut für Menschenrechte – Forschungsverein
Luxembourg Income Study
Maori Women's Welfare League
Mouvement de la paix
New Jersey Minority Educational Development
O.N.G Casa de Acogida La Esperanza
Oromia Support Group in Australia
Palestine Sports for Life
Plan International (United Kingdom)
Public Interest Advocacy Centre
Shah Satnam Ji Green-S Welfare Force Wing
Sindhi Adhikar Manch Association
Social Services Trust
Sri Sri J.S.M.D. Sri Sharada Peetham in Sringeri
Stiftung Wissenschaft und Politik
Stuf United Fund
Sukyo Mahikari
Uçan Süpürge Kadın iletişim ve Araştırma Derneği
Universal Cultural Society
US-Africa Synergy
V-Day Karama
Vietnamese Overseas Initiative for Conscience Empowerment

We Care for Humanity
Women for Water Partnership
Women's Initiative for Self-Actualization
Work In Progress
World without Genocide
Yayasan Dompot Dhuafa Republika
Youth Service America

Khmers Kampuchea-Krom Federation

33. À sa 19^e séance, le 27 mai, le Comité a examiné la demande d'admission au statut consultatif présentée par l'organisation Khmers Kampuchea-Krom Federation. Les représentants de la République islamique d'Iran, de la Fédération de Russie, de l'Afrique du Sud et de la République bolivarienne du Venezuela ont posé des questions à l'organisation sur ses activités.

34. À la même séance, le représentant du Viet Nam, participant aux travaux en qualité d'observateur, a fait une déclaration. Il a indiqué que son gouvernement s'opposait fermement à la demande d'admission au statut consultatif de l'organisation et qu'il estimait que celle-ci portait atteinte à l'esprit et aux buts et principes de la Charte des Nations Unies en se livrant à des actes à caractère politique visant à diviser le territoire du Viet Nam en demandant la création d'un État indépendant pour le peuple khmer. Il a signalé qu'en 2012, le Conseil avait décidé de ne pas accorder le statut consultatif à cette organisation et que celle-ci n'avait pas été autorisée à participer à la Conférence mondiale sur les peuples autochtones. Il a prié instamment le Comité de ne pas recommander l'admission de cette organisation au statut consultatif auprès du Conseil.

35. À la même séance également, la représentante des États-Unis a précisé qu'en 2012, le Comité avait recommandé à l'unanimité l'admission de cette organisation au statut consultatif et que le Conseil avait rejeté cette recommandation par un vote. Elle a souligné que sa délégation estimait que l'organisation aurait dû obtenir le statut consultatif en 2012 et qu'elle espérait que le Comité fasse une recommandation en ce sens à sa session en cours. Elle a insisté sur le fait que l'organisation n'avait pas incité à la violence et qu'elle n'avait fait que critiquer le bilan de certains gouvernements en matière de droits de l'homme.

36. Le représentant de la Fédération de Russie a confirmé que la demande présentée par l'organisation en 2012 avait été gérée de la manière indiquée par la représentante des États-Unis mais a indiqué que certains éléments n'avaient pas été mentionnés. Il a ensuite précisé que ce n'était qu'après que le Comité avait décidé de recommander l'admission de l'organisation au statut consultatif que le représentant du Viet Nam avait fait une déclaration par laquelle les membres du Conseil avaient été informés des activités séparatistes de celle-ci. La recommandation du Comité avait donc fait l'objet d'un vote du Conseil et avait été rejetée.

37. Des questions ont été posées à l'organisation et le Comité a décidé de reporter l'examen de la demande.

Vietnamese Overseas Initiative for Conscience Empowerment

38. À sa 19^e séance, le 27 mai, le Comité a examiné la demande d'admission au statut consultatif présentée par l'organisation Vietnamese Overseas Initiative for Conscience Empowerment. À la même séance, les représentants de Cuba, de l'Inde, de la République islamique d'Iran, de la Fédération de Russie, de l'Afrique du Sud et du Soudan ont posé des questions à l'organisation.

39. À la même séance également, l'observateur du Viet Nam a fait une déclaration dans laquelle il s'est fermement opposé à la demande d'admission au statut consultatif de l'organisation. Il a souligné que celle-ci avait des liens étroits avec plusieurs organisations vietnamiennes extrémistes basées à l'étranger qui s'opposaient à l'État vietnamien. Il a déclaré que cette organisation portait atteinte à l'esprit et aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et aux dispositions de la résolution 1996/31 du Conseil en se livrant à des actes à caractère politique contre l'État vietnamien. Il a prié instamment le Comité de ne pas recommander l'admission de cette organisation au statut consultatif. Le Comité a décidé de reporter l'examen de la demande.

Demandes de reclassement

40. À ses 20^e et 24^e séances, les 28 mai et 1^{er} juin, le Comité a examiné sept demandes de reclassement du statut consultatif, dont quatre nouvelles, qui figurent dans le document publié sous la cote E/C.2/2015/R.3/Add.1, et trois dont l'examen avait été reporté, qui figurent dans le document publié sous la cote E/C.2/2015/CRP.9². Il a décidé de recommander le reclassement de quatre de ces organisations, dont trois qu'il a fait passer de la Liste au statut consultatif spécial et une qu'il a fait passer du statut consultatif spécial au statut consultatif général [voir chap. I, projet de décision I, al. b)].

41. À la même séance, le Comité a décidé de reporter l'examen des demandes de reclassement des deux organisations non gouvernementales suivantes :

Widows for Peace through Democracy

World Council for Curriculum and Instruction

Demandes de reclassement classées sans préjudice du droit de les renouveler

42. À sa 28^e séance, le 3 juin, le Comité a décidé de recommander au Conseil de clore l'examen de la demande de reclassement du statut consultatif présentée par l'organisation non gouvernementale United States Federation for Middle East Peace, qui n'avait pas répondu aux questions qu'il lui avait posées malgré les trois rappels envoyés, sans préjudice du droit de renouveler la demande [voir chap. I, projet de décision I, al. f)].

Demandes de changement de nom

43. À sa 25^e séance, le 1^{er} juin, le Comité a examiné deux nouvelles demandes de changement de nom présentées par des organisations dotées du statut consultatif, publiées sous la cote E/C.2/2015/CRP.12².

44. À la même séance, le Comité a décidé de prendre acte du changement de nom d'une des organisations, International Committee for the Indians of the Americas

[voir chap. I, projet de décision I, al. c)]. Il a reporté l'examen de la demande de l'autre organisation, World Society for the Protection of Animals, en attendant de recevoir les réponses aux questions qu'il lui a posées.

45. À la même séance également, le Comité a examiné cinq autres demandes de changement de nom présentées par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif, dont l'examen avait été reporté (voir E/C.2/2015/CRP.11)². Il a décidé de prendre note du changement de nom de deux d'entre elles [voir chap. I, projet de décision I, al. c)] et de reporter l'examen de la demande de changement de nom des organisations ci-après en attendant de recevoir les réponses aux questions qu'il leur a posées :

Doha International Institute for Family Studies and Development

InnerCity Mission of Christ Embassy

Syriac Universal Alliance

III. Rapports quadriennaux présentés par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil

A. Rapports quadriennaux présentés par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil dont l'examen avait été reporté lors de la reprise de la session

46. À sa 25^e séance, le 1^{er} juin, le Comité était saisi d'un memorandum du Secrétaire général transmettant une liste des 38 rapports quadriennaux présentés par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général ou spécial auprès du Conseil et portant sur leurs activités pour la période de 1998 à 2013, dont l'examen avait été reporté lors de sessions précédentes (voir E/C.2/2015/CRP.10)². Sur les 38 rapports, il a pris note de celui de l'organisation non gouvernementale ci-après [figurant sur la liste reproduite au chapitre I, projet de décision I, al. d)] :

International Society for Augmentative and Alternative Communication (2010-2013)

47. Également à sa 25^e séance, le Comité a décidé de reporter à nouveau l'examen des 37 rapports quadriennaux présentés par les 28 organisations non gouvernementales ci-après :

Amnesty International (2008-2011)

Armenian Assembly of America (2007-2010)

Asociatia Pro Democratia (2007-2010)

Católicas por el Derecho a Decidir (2009-2012)

Centrist Democrat International (1998-2001, 2002-2005, 2006-2009)

EarthRights International (2008-2011)

Fédération internationale des journalistes (2005-2008, 2009-2012)
 France libertés : Fondation Danielle Mitterrand (2007-2010)
 Freedom House (2007-2010)
 Global Environmental Action (2009-2012)
 Human Rights First (2007-2010)
 Human Rights Watch (2009-2012)
 International Development Enterprises (India) (2009-2012)
 International Press Institute (2001-2004, 2005-2008, 2009-2012)
 International Shinto Foundation (2009-2012)
 International Union of Socialist Youth (2005-2008)
 Kimse Yok Mu (2010-2013)
 National Council of Women of Thailand (2000-2003)
 PEN International (2006-2009)
 Reporters sans frontières international (2005-2008, 2009-2012)
 Robert F. Kennedy Center for Justice and Human Rights (2009-2012)
 Simply Help (2009-2012)
 Society for Threatened Peoples (2001-2004, 2005-2008, 2009-2012)
 Suzanne Mubarak Women's International Peace Movement (2007-2010)
 Syriac Universal Alliance (2007-2010)
 Ukrainian World Congress (2003-2006, 2007-2010)
 Unitarian Universalist Service Committee (2009-2012)
 Women for Women's Human Rights: New Ways (2009-2012)

**B. Examen des rapports quadriennaux présentés
par les organisations non gouvernementales dotées
du statut consultatif auprès du Conseil**

48. À ses 24^e et 25^e séances, le 1^{er} juin, le Comité a examiné le point 4 b) de son ordre du jour, intitulé « Examen des rapports quadriennaux présentés par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil ». Il était saisi de notes du Secrétaire général transmettant 177 nouveaux rapports quadriennaux (voir E/C.2/2015/2/Add.13 à 20, E/C.2/2015/CRP.13² et E/C.2/2015/CRP.14²). Il a pris note de 167 d'entre eux [voir chap. I, projet de décision I, al. d)] et a décidé de reporter l'examen des rapports des 10 organisations suivantes :

Catholics for Choice (2010-2013)
 Catholic Organization for Relief and Development Aid (2010-2013)

Centrist Democrat International (2010-2013)
Commission internationale de juristes (2009-2012)
DiploFoundation (2010-2013)
European Union of Jewish Students (2010-2013)
Federation of Western Thrace Turks in Europe (2010-2013)
International Institute for Non-Aligned Studies (2010-2013)
Organisation mondiale contre la torture (2010-2013)
Vital Voices Global Partnership (2010-2013)

C. Suspension du statut consultatif d'organisations non gouvernementales n'ayant pas présenté de rapport quadriennal pour une période ou plus

49. À sa 25^e séance, le 1^{er} juin, le Comité a examiné le point 6 c) de son ordre du jour, intitulé « Questions connexes diverses ». Le Secrétariat a informé le Comité que, conformément à la résolution 2008/4 du Conseil, il avait adressé plusieurs avis aux organisations non gouvernementales qui avaient manqué à l'obligation de présenter un rapport quadriennal au 1^{er} mai 2015. Il a indiqué qu'il avait également demandé l'aide des missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies des pays dans lesquels ces organisations avaient leur siège.

50. À cet égard, et conformément aux directives énoncées dans la résolution 2008/4 du Conseil, le Comité a adopté un projet de décision dans lequel il a recommandé au Conseil de suspendre, pour une période d'un an, le statut consultatif de 165 organisations non gouvernementales qui n'avaient pas présenté leur rapport quadriennal au 1^{er} mai 2015 (voir chap. I, projet de décision IV). Il a également demandé au Secrétariat d'aviser les organisations non gouvernementales concernées de la suspension de leur statut consultatif et d'en informer les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies des pays dans lesquels ces organisations avaient leur siège.

D. Rétablissement du statut consultatif d'organisations non gouvernementales dont le statut avait été suspendu faute de présentation d'un rapport quadriennal

51. À sa 25^e séance, le 1^{er} juin, le Comité a décidé, en application de la résolution 2008/4 du Conseil et de la décision 2014/223 du Conseil, de recommander le rétablissement du statut consultatif de 24 organisations non gouvernementales à la suite de la réception de leurs rapports quadriennaux avant la fin de la période de suspension (voir chap. I, projet de décision V).

52. Les organisations non gouvernementales ci-après n'avaient pas présenté leurs rapports quadriennaux pour les périodes 2008-2011 et 2009-2012 au 1^{er} mai 2014 :

Asociación de Antiguas Alumnas del Colegio Madres Irlandesas (2009-2012)
Associação Brasileira de Gays, Lésbicas e Transgêneros (2009-2012)

General Arab Women Federation (2009-2012)

International Council of Management Consulting Institutes (2009-2012)

International Federation of Non-Governmental Organizations for the Prevention of Drug and Substance Abuse (2009-2012)

Internationale des résistants à la guerre (2009-2012)

Network of Women's Non-Governmental Organizations in the Islamic Republic of Iran (2009-2012)

Relief International (2008-2011)

53. Le statut consultatif de ces huit organisations avait été suspendu par le Conseil en juillet 2014 pour une période d'un an, jusqu'en juillet 2015. À la session ordinaire, en janvier 2015, les organisations ont présenté leurs rapports au Comité, qui en a pris note [voir E/2015/32 (Part I), chap. I, projet de décision I, al. d)]. Le Conseil avait fait siennes les recommandations du Comité dans sa décision 2015/2017, et le statut consultatif des huit organisations sera officiellement rétabli une fois que le Conseil l'aura approuvé en juillet, à l'issue de la période de suspension.

E. Retrait du statut consultatif des organisations non gouvernementales n'ayant toujours pas présenté leurs rapports quadriennaux en souffrance

54. À la 25^e séance, le 1^{er} juin, le Secrétariat a informé le Comité que, conformément à la résolution 2008/4 du Conseil, il avait adressé plusieurs avis aux organisations non gouvernementales qui figuraient déjà sur la liste des organisations dont le statut consultatif était suspendu pour un an faute d'avoir présenté un rapport quadriennal et qu'il n'avait pas reçu de réponse de 85 de ces organisations. Il l'a également informé qu'il avait demandé l'aide des missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies des pays dans lesquels ces organisations avaient leur siège.

55. En conséquence, le Comité a décidé de recommander au Conseil de retirer leur statut consultatif aux 85 organisations non gouvernementales n'ayant toujours pas présenté leurs rapports quadriennaux en souffrance, conformément aux directives énoncées dans la résolution 2008/4 du Conseil, tout en rappelant la décision 2014/223 de celui-ci (voir chap. I, projet de décision VI). Le Comité a demandé au Secrétariat d'aviser les organisations concernées du retrait de leur statut consultatif et d'en informer les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies des pays dans lesquels ces organisations avaient leur siège.

IV. Renforcement du Service des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat

56. À sa 16^e séance, le 26 mai, le Comité a examiné conjointement le point 5 de son ordre du jour, intitulé « Renforcement du Service des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales du

Secrétariat », le point 6, intitulé « Examen des méthodes de travail du Comité : application de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, s'agissant notamment du processus d'accréditation des représentants des organisations non gouvernementales, et de la décision 1995/304 du Conseil », et le point 8, intitulé « Fonds général de contributions volontaires à l'appui des activités du Réseau régional informel ONU-ONG », et entendu des rapports oraux présentés par des membres du Secrétariat.

57. Le Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination du Département des affaires économiques et sociales a informé le Comité des changements apportés au système de dématérialisation de la documentation des comités, un système de gestion des archives et de consultation des documents mis en place en 2008 pour aider le Comité dans ses travaux. Il a souligné que les ordinateurs portables utilisés par les membres du Comité n'avaient pas été remplacés depuis 2008 et qu'il était urgent de le faire.

V. Examen des méthodes de travail du Comité : application de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, s'agissant notamment du processus d'accréditation des représentants des organisations non gouvernementales, et de la décision 1995/304 du Conseil

Recommandations visant à améliorer les méthodes de travail du Comité

58. Des délégations ont demandé à disposer de plus de temps pour réfléchir aux éléments susceptibles de contribuer à améliorer les méthodes de travail du Comité. Des consultations se tiendraient à cette fin ultérieurement.

Organisations non gouvernementales devant être entendues par le Conseil à sa session de 2015

59. À sa 16^e séance, le 26 mai, le Comité a pris note des demandes présentées par les 27 organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif ci-après, qui devaient être entendues par le Conseil lors du débat de haut niveau de sa session de 2015 (voir E/C.2/2015/CRP.17)² :

Action aides aux familles démunies (statut consultatif spécial depuis 2002)

African-British Returnees International (statut consultatif spécial depuis 2015)

Albert B. Sabin Vaccine Institute (statut consultatif spécial depuis 2012)

Association mauritanienne pour la promotion du droit (statut consultatif spécial depuis 2011)

Cités et gouvernements locaux unis (statut consultatif général depuis 1947)

CLIPSAS (statut consultatif spécial depuis 2011)

Confédération internationale de la bijouterie, joaillerie et orfèvrerie (statut consultatif spécial depuis 2006)

Corporativa de Fundaciones (statut consultatif spécial depuis 2013)

Fairtrade Labelling Organizations International (statut consultatif spécial depuis 2011)

Gazeteciler ve Yazarlar Vakfı (statut consultatif général depuis 2012)

Global Foundation for Democracy and Development (statut consultatif spécial depuis 2013)

Imam Ali's Popular Students Relief Society (statut consultatif spécial depuis 2010)

International Committee for Peace and Reconciliation (statut consultatif spécial depuis 2006)

International Council for Education of People with Visual Impairment (statut consultatif spécial depuis 1989)

International Federation for Family Development (statut consultatif général depuis 2011)

International Federation for Home Economics (statut consultatif spécial depuis 1981)

International Federation of University Women (statut consultatif spécial depuis 1947)

International Youth and Student Movement for the United Nations (statut consultatif général depuis 1973)

Legião da Boa Vontade (statut consultatif général depuis 1999)

Observatoire international de justice juvénile (statut consultatif spécial depuis 2011)

Réseau des plateformes d'organisations non gouvernementales d'Afrique de l'Ouest et du Centre (statut consultatif spécial depuis 2015)

Roundtable on Sustainable Palm Oil (statut consultatif spécial depuis 2014)

Shrimati Pushpa Wati Loomba Memorial Foundation (statut consultatif spécial depuis 2012)

Society to Support Children Suffering from Cancer (statut consultatif spécial depuis 2001)

Soroptimist International (statut consultatif général depuis 1984)

Women's Health and Education Organization (statut consultatif spécial depuis 2008)

World Federation for Mental Health (statut consultatif spécial depuis 1963)

VI. Examen de rapports spéciaux et plaintes d'États Membres

African Technical Association et African Technology Development Link

60. À sa 16^e séance, le 26 mai 2015, le Comité a entendu une plainte du représentant du Pakistan, qui faisait suite à une lettre officielle du Conseiller de la

Mission permanente du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies (voir annexe I) au sujet des organisations African Technical Association et African Technology Development Link. Le représentant du Pakistan a souligné les points suivants : a) les deux organisations étaient des organisations nationales domiciliées respectivement en Zambie et en Guinée; b) les déclarations prononcées par les représentants des deux organisations devant le Conseil des droits de l'homme ne portaient pas sur leur domaine d'activité mais sur la situation politique et la situation des droits de l'homme au Pakistan; c) les deux organisations étaient inscrites sur la Liste et n'étaient pas dotées du statut consultatif général ou spécial; d) les deux organisations n'avaient pas formulé de demande d'admission, étant donné qu'elles avaient été inscrites sur la Liste en vertu de leur statut consultatif auprès d'autres organismes ou institutions spécialisées des Nations Unies; e) les adresses des organisations n'étaient pas disponibles, et elles n'avaient pas de site Web; f) le choix de la terminologie employée par les deux organisations était motivé par des considérations politiques.

61. La représentante des États-Unis a rappelé au Comité que, conformément à la résolution 1996/31 du Conseil, la procédure régulière devait être respectée et les organisations en question devaient avoir la possibilité de répondre à la plainte déposée par le représentant du Pakistan. Elle a ajouté que le fait que ces organisations soient domiciliées en Afrique ne devrait pas les empêcher de commenter la situation dans d'autres pays. Elle a souligné que les deux organisations ne devraient pas être pénalisées par le fait de ne pas avoir de site Web, puisque ce n'était pas un critère défini dans la résolution 1996/31 du Conseil. Le Comité a prié le Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination du Département des affaires économiques et sociales de contacter les deux organisations et de les prier de répondre à la plainte déposée par la Mission permanente du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies.

62. À sa 24^e séance, le 1^{er} juin, le Comité a repris l'examen de cette question et a examiné les réponses des deux organisations. Le représentant du Pakistan a déclaré que, dans sa réponse, l'organisation African Technical Association avait indiqué qu'elle fournirait son adresse, ce qui confirmait son point de vue selon lequel l'organisation ne l'avait pas communiquée au Service des organisations non gouvernementales. En outre, l'organisation avait reconnu qu'elle fournissait une tribune à des dissidents pakistanais et d'autres pays et que ses activités n'étaient pas conformes aux dispositions de la résolution 1996/31 du Conseil. Il a également déclaré que l'organisation African Technology Development Link n'avait pas répondu à la plainte, mais qu'elle avait formulé de nouvelles allégations contre le Pakistan. Il a ajouté qu'il avait été informé par la délégation guinéenne que le numéro de téléphone de l'organisation n'était pas le bon. La représentante des États-Unis a souligné que sa délégation souhaiterait demander davantage de précisions aux deux organisations plutôt que de prendre une décision à la hâte, et que les membres du Comité devaient procéder à de nouvelles consultations.

63. À sa 26^e séance, le 2 juin, le Comité a repris l'examen de la question. Le représentant du Pakistan a souligné que ces deux organisations faisaient du tort au continent africain et que leurs représentants n'étaient pas Africains. Il a déclaré que les pays d'Afrique n'inviteraient jamais des hommes politiques d'un autre continent à faire des déclarations contre d'autres États Membres. Il a demandé que ces deux organisations soient retirées de la Liste et indiqué que, compte tenu de l'absence de consensus sur cette proposition, sa délégation demanderait un vote.

64. Le représentant de l'Inde a souligné que le Comité devait examiner la question plus en détail, de manière juste et transparente, et s'efforcer de parvenir à un consensus. Il s'est déclaré préoccupé par la plainte du représentant du Pakistan selon laquelle ces deux organisations avaient donné une tribune à des dissidents. La représentante des États-Unis s'est inquiétée du fait que le processus était précipité et qu'il manquait de transparence. Elle a ajouté que sa délégation espérait obtenir des précisions de la part d'un représentant du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur la pratique du Conseil des droits de l'homme, qui semblait différer de celle du Conseil économique et social. Elle a indiqué que seules quatre organisations non gouvernementales zambiennes et neuf organisations guinéennes étaient représentées auprès du système des Nations Unies, qu'elles l'étaient depuis plus de 20 ans et qu'aucun incident n'avait été constaté, et qu'elles avaient peut-être contribué utilement aux travaux du Conseil. À la lumière des déclarations faites par les représentants de l'Inde et des États-Unis, et compte tenu des précisions fournies par le représentant du Pakistan, le Président a informé le Comité qu'il procéderait à un vote par appel nominal pour chaque organisation, pour décider si le Comité recommanderait au Conseil de les retirer de la Liste.

African Technical Association

65. À sa 26^e séance, le 2 juin, le Comité a procédé à un vote par appel nominal, conformément à l'article 59 du Règlement intérieur du Conseil.

66. Les représentants de plusieurs États Membres ont pris la parole pour expliquer leur vote. Les représentants de la Chine et du Soudan ont indiqué que leurs délégations voteraient en faveur du retrait du statut consultatif, étant donné que l'organisation donnait l'impression de se consacrer à des questions techniques mais qu'elle avait en fait des motivations politiques et qu'elle critiquait des États Membres. Les représentants de la Grèce, des États-Unis, de l'Inde, d'Israël et de l'Uruguay ont déclaré qu'ils voteraient contre le retrait, étant donné que le processus manquait de transparence, qu'il s'agissait d'une décision précipitée et que l'organisation n'avait pas eu suffisamment de temps pour répondre à d'autres questions. La représentante des États-Unis a ajouté que sa délégation était préoccupée par le fait que les organisations non gouvernementales qui exprimaient devant le Conseil des droits de l'homme un point de vue contraire à celui de certains Gouvernements étaient prises pour cible.

67. Le Comité a recommandé au Conseil de retirer son statut consultatif à l'organisation non gouvernementale à l'issue d'un vote par appel nominal, par 13 voix contre 5, sans abstention. Dix-huit des 19 membres du Comité étaient présents et ont voté. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Afrique du Sud, Azerbaïdjan, Chine, Cuba, Fédération de Russie, Guinée, Iran (République islamique d'), Mauritanie, Nicaragua, Pakistan, Soudan, Turquie, Venezuela (République bolivarienne du)

Ont voté contre :

États-Unis, Grèce, Inde, Israël, Uruguay

Étaient absents :

Burundi

African Technology Development Link

68. À sa 27^e séance, le 2 juin, le Comité a procédé à un vote par appel nominal, conformément à l'article 59 du Règlement intérieur du Conseil.

69. Les représentants de plusieurs États Membres ont pris la parole pour expliquer leur vote. La représentante des États-Unis a déclaré que sa délégation voterait contre le retrait et a estimé que le temps imparti aux consultations sur la question était insuffisant et que des interrogations subsistaient sur l'organisation et ses activités, étant donné que le Comité n'avait pas eu l'occasion de poser des questions à l'organisation sur les activités qu'elle menait en Afrique. En outre, elle s'est déclarée préoccupée par le précédent que pourrait constituer une telle décision pour les organisations non gouvernementales qui contribuaient aux travaux du Conseil des droits de l'homme et se montraient critiques envers des États Membres. Le représentant de l'Inde a indiqué que sa délégation voterait également contre le retrait, puisque cette question n'avait pas été débattue par le Comité de manière libre, juste et transparente dans l'objectif de parvenir à un consensus. Les représentants de la Grèce, d'Israël et de l'Uruguay ont également pris la parole et exprimé des réserves similaires; ils ont estimé qu'il fallait consacrer plus de temps à la question et adopter un processus plus transparent.

70. Le Comité a recommandé au Conseil de retirer son statut consultatif à l'organisation non gouvernementale à l'issue d'un vote par appel nominal, par 12 voix contre 5, sans abstention. Dix-sept des 19 membres du Comité étaient présents et ont voté. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Afrique du Sud, Azerbaïdjan, Chine, Cuba, Fédération de Russie, Guinée, Iran (République islamique d'), Mauritanie, Nicaragua, Pakistan, Turquie, Venezuela (République bolivarienne du)

Ont voté contre :

États-Unis, Grèce, Inde, Israël, Uruguay

Étaient absents :

Burundi, Soudan

71. Après le vote, les représentants de plusieurs États Membres ont pris la parole pour expliquer leur vote. Le représentant de la Guinée a pris acte des préoccupations exprimées par certaines délégations et a indiqué que l'organisation n'était pas accréditée auprès du Gouvernement guinéen. Le représentant du Pakistan a estimé à nouveau que le temps imparti à l'organisation pour répondre aux questions et au Comité pour examiner la demande était suffisant et qu'un vote démocratique avait ensuite eu lieu. La représentante des États-Unis s'est déclarée préoccupée par le fait que le Comité avait pris à la légère la décision de retirer à deux organisations le statut consultatif dont elles étaient dotées depuis des décennies. Elle a indiqué qu'une telle décision enverrait un très mauvais signal à la société civile et aurait un effet dévastateur sur la manière dont celle-ci interagissait avec l'Organisation des Nations Unies. Le représentant du Soudan, qui n'était pas présent dans la salle au moment du vote, s'est félicité du résultat du vote et a indiqué qu'il aurait voté en faveur du retrait.

VII. Ordre du jour provisoire et documentation de la session de 2016 du Comité

72. À sa 28^e séance, le 3 juin, le Comité a examiné le point 9 de son ordre du jour, intitulé « Ordre du jour provisoire et documentation de la session de 2016 du Comité », et était saisi du projet d'ordre du jour provisoire de sa session de 2016 (E/C.2/2015/L.1).

73. À la même séance, le Comité a décidé de recommander au Conseil les dates ci-après pour ses sessions de 2016 : du 25 janvier au 3 février et le 16 février pour sa session ordinaire et du 23 mai au 1^{er} juin et le 10 juin pour la reprise de sa session.

VIII. Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

74. Le Comité a repris sa session de 2015 du 26 mai au 3 juin et le 12 juin. Il a tenu 14 séances.

B. Participation

75. Les 19 membres du Comité ont tous participé à la session. Des observateurs d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies, des observateurs d'États non membres, des représentants d'organismes des Nations Unies et des observateurs d'organisations non gouvernementales y ont également participé. La liste des participants a été publiée dans le document E/C.2/2015/INF/2.

76. À la reprise de sa session de 2015, le Comité a entendu 15 représentants d'organisations non gouvernementales qui ont eu la possibilité de répondre à ses questions. Le complément d'information fourni par les représentants a facilité le débat et les travaux et aidé le Comité à prendre ses décisions.

C. Élection du Bureau

77. À sa 16^e séance, le 26 mai, le Comité a élu par acclamation Murat Uğurluoğlu (Turquie) Vice-Président pour pourvoir un siège revenant aux États d'Europe occidentale et autres États et devenu vacant du fait de la démission de Gizem Sucuoğlu (Turquie).

78. À la même séance, le Comité a également élu par acclamation Mustafa Elhossein Elshareef (Soudan) pour pourvoir un siège revenant aux États d'Afrique.

D. Ordre du jour

79. L'ordre du jour (E/C.2/2015/1) de la session ordinaire de 2015 et de sa reprise est le suivant :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.

3. Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales :
 - a) Demandes d'admission au statut consultatif ou de reclassement dont le Comité a décidé de reporter l'examen lors de sessions antérieures;
 - b) Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif et nouvelles demandes de reclassement;
 - c) Demandes émanant d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social qui ont fusionné avec d'autres organisations non gouvernementales non dotées de ce statut.
4. Rapports quadriennaux présentés par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social :
 - a) Rapports quadriennaux présentés par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil dont l'examen a été reporté;
 - b) Examen des rapports quadriennaux présentés par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil.
5. Renforcement du Service des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat.
6. Examen des méthodes de travail du Comité : application de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, s'agissant notamment du processus d'accréditation des représentants des organisations non gouvernementales, et de la décision 1995/304 du Conseil :
 - a) Processus d'accréditation des représentants des organisations non gouvernementales;
 - b) Examen des questions inscrites à l'ordre du jour du groupe de travail officieux;
 - c) Questions connexes diverses.
7. Examen des rapports spéciaux.
8. Fonds général de contributions volontaires à l'appui des activités du Réseau régional informel ONU-ONG.
9. Ordre du jour provisoire et documentation de la session de 2016 du Comité.
10. Adoption du rapport du Comité.

E. Documentation

80. La liste des documents dont le Comité était saisi à sa session ordinaire de 2015 et à sa reprise est consultable dans le système de dématérialisation de la documentation des comités.

IX. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de la reprise de sa session de 2015

81. À sa 28^e séance, le 3 juin, le Comité a pris note du projet de rapport et autorisé le Rapporteur à en établir la version définitive avec l'appui du Secrétariat et en consultation avec les membres du Comité, selon qu'il conviendrait, en vue de le présenter au Conseil économique et social pour que celui-ci y donne les suites qu'il jugerait utiles.

82. À sa 29^e séance, le 12 juin, le Comité a adopté le présent rapport.

Annexe

Lettre datée du 19 mai 2015, adressée au Président du Comité chargé des organisations non gouvernementales par le Conseiller de la Mission permanente du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

En tant que membre du Comité chargé des organisations non gouvernementales, le Pakistan apprécie le rôle et la contribution de celles-ci à l'appui des activités du Conseil économique et social et des autres organes subsidiaires compétents de l'Organisation des Nations Unies conformément aux principes et objectifs énoncés dans la résolution 1996/31 du Conseil. Il salue donc les efforts que déploient de nombreuses organisations non gouvernementales pour que leur apport au sein du système des Nations Unies soit positif et constructif et, à l'instar des délégations de tous les autres États membres du Comité, sa délégation s'emploie à jouer son rôle de manière responsable au sein du Comité pour faciliter l'accréditation auprès du Conseil de toutes les organisations non gouvernementales nationales et internationales dignes de ce nom.

C'est également pour cette raison et dans un esprit de respect mutuel et d'obligation réciproque que les États membres du Comité attendent des organisations non gouvernementales accréditées qu'elles respectent les principes directeurs fondamentaux énoncés dans la résolution 1996/31 du Conseil relative au rôle et aux activités des organisations non gouvernementales au sein du système des Nations Unies.

Aux termes de la résolution 1996/31 du Conseil :

- a) Les buts et objectifs de l'organisation doivent être conformes à l'esprit, aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies;
- b) Les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif se conforment constamment aux principes régissant l'établissement et la nature de leurs relations consultatives avec le Conseil;
- c) Le statut consultatif d'une organisation non gouvernementale auprès du Conseil et son inscription sur la Liste peuvent être soit suspendus pour une durée pouvant aller jusqu'à trois ans, soit retirés, si l'organisation, directement ou par l'intermédiaire d'organismes qui y sont rattachés ou de représentants agissant en son nom, abuse manifestement de son statut consultatif pour se livrer systématiquement à des actes allant à l'encontre des buts et principes de la Charte des Nations Unies, notamment à des actes injustifiés ou inspirés par des motifs politiques dirigés contre des États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Dans ce contexte, j'aimerais appeler l'attention du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur le cas des deux organisations non gouvernementales basées en Afrique et inscrites sur la Liste, qui n'ont manifestement pas respecté ces principes clairs et sans équivoque et ont abusé de leur statut consultatif en se livrant à des actes inspirés par des motifs politiques, y compris l'utilisation de termes non autorisés par l'usage en vigueur à l'ONU et la formulation à l'encontre du Pakistan d'allégations sans fondement, en violation de leur mandat.

Je voudrais souligner ici que la présente lettre n'a pas pour objet de répondre aux allégations infondées de ces organisations non gouvernementales mais seulement de citer des preuves et des exemples qui suffisent à illustrer la violation des principes posés et les motifs manifestement politiques qui inspirent à ces organisations leur opposition au Pakistan.

a) African Technical Association. Ni le dossier complet de candidature ni l'adresse exacte de cette organisation non gouvernementale ne sont disponibles auprès du Service des organisations non gouvernementales. Nous n'avons pas non plus été en mesure de trouver son site Web sur l'Internet. Le peu d'information communiqué par le Service des organisations non gouvernementales indique qu'il s'agit d'une « organisation non gouvernementale africaine basée en Zambie », qui a été « inscrite sur la Liste » à une « date inconnue », en vertu de son statut consultatif auprès d'un autre organe de l'ONU ou d'une autre institution spécialisée des Nations Unies. Au lieu de se concentrer sur les objectifs apparents que semble suggérer son nom, le pays où elle est établie, son champ d'action et son accréditation, cette organisation non gouvernementale a à maintes reprises « permis à un politicien pakistanais dissident de s'exprimer et de formuler à plusieurs occasions à l'encontre du Pakistan des allégations sans fondement inspirées par des motifs politiques ». Lors du débat au titre du point 5 de l'ordre du jour de la vingt-huitième session du Conseil des droits de l'homme, cette organisation a fait une déclaration sur la situation dans la province pakistanaise du Balouchistan, entre autres, alléguant que la sécurité de la population y était menacée par « des mouvements militants interdits promus par l'État tels que Lashkar e Jhangvi, Lashkar e Toiba, Jamaat ul-Dawah et l'armée elle-même ». Cette déclaration de l'organisation non gouvernementale non seulement est manifestement inspirée par des motifs politiques mais encore constitue une contre-vérité flagrante, puisque les organisations militantes en question ont été interdites par le Gouvernement pakistanais et ne peuvent donc pas être considérées comme des « mouvements promus par l'État ». De plus, l'armée pakistanaise, à l'instar de l'armée de n'importe quel autre pays, sert à assurer la sécurité du peuple et non pas à la menacer, comme le prétend cette organisation non gouvernementale. Ces allégations sont aussi mensongères que politiquement motivées et portent atteinte à l'intégrité territoriale et à la réputation d'un État Membre souverain. »

De la même manière, lorsqu'elle s'est exprimée au titre du point 4 de l'ordre du jour de la vingt-huitième session du Conseil des droits de l'homme, cette organisation non gouvernementale a allégué que « les membres de mouvements religieux que l'État a laissé se disperser au Balouchistan agissent aussi comme des escadrons de la mort » et que « l'on s'attend à ce que la situation empire du fait que la Chine aide le Pakistan à piller les ressources du Balouchistan ». Cette allégation émanant d'une organisation non gouvernementale inscrite sur la Liste et basée en Zambie vise clairement à porter atteinte à l'intégrité et à la souveraineté territoriale du Pakistan ainsi qu'à ses relations avec les pays voisins au moyen d'assertions mensongères.

b) African Technology Development Link. Comme dans le cas de celle qui précède, le dossier complet de candidature de cette organisation non gouvernementale n'est pas non plus disponible auprès du Service des organisations non gouvernementales. Nous n'avons en outre pas pu trouver trace du site Web de cette organisation sur Internet. Le peu d'information communiqué par le Service des organisations non gouvernementales indique qu'il s'agit d'une « organisation non

gouvernementale africaine basée en Guinée », qui a été « inscrite sur la Liste » à une « date inconnue », en vertu de son statut consultatif auprès d'un autre organe de l'ONU ou d'une autre institution spécialisée des Nations Unies. Au lieu de se concentrer sur les objectifs apparents que semble suggérer son nom, le pays où elle est établie, son champ d'action et son accréditation, cette organisation non gouvernementale a formulé des commentaires mensongers et inspirés par des motifs politiques concernant la situation politique et en matière de droits de l'homme dans diverses régions du Pakistan. Lors du débat au titre du point 4 de l'ordre du jour de la vingt-huitième session du Conseil des droits de l'homme, cette organisation a fait une déclaration dans laquelle elle a reproché au Pakistan sa « domination coloniale » et l'a qualifié de « régime d'occupation », comme il ressort des extraits ci-après de la déclaration, laquelle est disponible sur le site de la télévision en ligne des Nations Unies :

« [Le] régime d'occupation pakistanais a versé des sommes considérables pour financer la promotion de sa propre culture et de sa propre langue et pour pousser à l'abandon de la culture unique du Chitral et du Gilgit-Baltistan. En raison de la domination coloniale du Pakistan, les gens sont privés de leurs droits économiques, sociaux et culturels ».

Les allégations de cette organisation non gouvernementale sont là aussi non seulement mensongères mais encore manifestement inspirées par des motifs politiques qui constituent une atteinte à l'intégrité territoriale et à la réputation d'un État Membre souverain.

Compte tenu de ce qui précède, il est absolument clair que les deux organisations non gouvernementales ci-dessus se livrent à des activités qui constituent une violation des règles régissant la participation des organisations non gouvernementales aux travaux du Conseil économique et social et d'autres organes subsidiaires telles qu'elles sont énoncées dans la résolution 1996/31 de ce dernier. Les déclarations inspirées par des motifs politiques, les allégations sans fondements et le vocabulaire employé par ces organisations non gouvernementales obscures basées en Afrique au sujet de la situation politique et en matière de droits de l'homme au Pakistan vont à l'encontre des principes et des objectifs de la Charte des Nations Unies et du comportement attendu des organisations non gouvernementales accréditées en vertu de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

La Mission permanente du Pakistan estime que les dispositions du paragraphe 57 a) de la résolution 1996/31 du Conseil, qui prévoient la suspension du statut consultatif pour une durée pouvant aller jusqu'à trois ans, ou son retrait, s'appliquent pleinement aux deux organisations non gouvernementales susvisées.

Je vous saurais donc gré de bien vouloir porter immédiatement à l'attention des États membres du Comité chargé des organisations non gouvernementales le texte de la présente lettre au titre du point pertinent de l'ordre du jour, durant la reprise de sa session qui se tiendra du 26 mai au 3 juin 2015.

Le Conseiller de la Mission permanente
du Pakistan auprès de l'Organisation
des Nations Unies,
membre du Comité chargé des organisations
non gouvernementales
(*Signé*) Diyar **Khan**
